

**CONFESSION D'UN PÉDOPHILE,
L'IMPOSSIBLE FILTRAGE DU WEB**

-

Collectif d'auteurs

InLibroVeritas

Éditions
IN LIBRO VERITAS
www.inlibroveritas.net

Immeuble ACCET
4, place de la Pergola
95021 Cergy-Pontoise



Les Licence Art Libre et Creative Commons BY-SA autorisent en effet expressément la photocopie à usage collectif grâce à l'autorisation des ayants droit. De fait, cette pratique s'est généralisée notamment dans l'enseignement ou sur Internet, provoquant une hausse importante du partage et des échanges de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui favorisée.

En application de la Licence Art Libre ou la Creative Commons BY-SA, il est autorisé de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, tant qu'il est fait mention des auteurs, de l'éditeur et des présentes licences.

Licence Art Libre & Creative Commons by sa

InLibroVeritas, 2009
ISBN : 978-2-35922-021-6

Dépôt légal : premier semestre 2010

PRÉFACE

-

Robert Ménard

Le texte dont nous présentons ici des extraits – commentés par Fabrice Epelboin, l’un des spécialistes d’Internet à la tête du combat contre Hadopi – a été mis en ligne, pour la première fois, en allemand début 2009, puis traduit en anglais. Il a alors été publié par Wikileaks, un site spécialisé dans les analyses politiques et les questions de société mais aussi dans la divulgation d’informations confidentielles, de « fuites » en provenance de régimes autoritaires.

Il nous a semblé opportun, et même nécessaire, d’en rendre publique une version en français, tout en prenant soin de n’en garder que les parties utiles pour le débat qui entoure aujourd’hui la question du filtrage d’Internet. Même si ce texte vous révulse. L’auteur de « *An insight into child porn* » comme il se présente « pudiquement » lui-même – est, à n’en pas douter, pédophile. Il a beau s’en défendre – mollement d’ailleurs – et établir des nuances qui résonnent comme autant d’excuses à des pratiques révoltantes, il ne doit manifestement pas ce qu’il sait à un travail d’investigation, comme un journaliste peut en conduire, mais à des liens, des connexions, des fréquentations dont il n’est pas difficile d’imaginer qu’ils sont ceux d’un client ou même d’un organisateur de ces réseaux.

Alors pourquoi en publier des extraits ? On n’invoquera pas, en l’occurrence, la liberté d’expression. Faire l’apologie de la pédophilie ne relève pas du légitime droit à la parole, et nous ne plaïdons pas ici pour que certains puissent promouvoir des pratiques qui sont, au sens propre, des crimes et autant de malheurs pour les enfants qui en sont victimes.

Non, ce texte est intéressant et même passionnant en ce qu'il dit du savoir-faire des réseaux de la pédopornographie pour éviter, contourner, se jouer des filtres et des stratégies mis en place pour les empêcher de prospérer et arrêter ceux qui se livrent à ces sordides trafics.

En l'éditant, Fabrice Epelboin a pris soin de vérifier les assertions de l'auteur – d'où les notes en bas de page qui renvoient à des sites qui confirment les propos tenus – et, bien sûr, d'empêcher que quiconque puisse l'utiliser pour remonter jusqu'à ces images dont nous sommes les premiers à vouloir combattre la diffusion.

Notre homme nous explique – et c'est particulièrement inquiétant – que, poussées dans leurs retranchements par une chasse lancée sur le réseau, les mafias qui contrôlent le trafic d'images pédophiles ont développé – avec le concours de hackers notamment – des procédés ultrasophistiqués pour échapper à leurs poursuivants. À ce point efficaces qu'il semble aujourd'hui impossible de les repérer dans la jungle d'Internet. Certes, on continue à arrêter des « consommateurs » mais les fournisseurs d'images qui utilisent ces avancées technologiques échappent à la traque qui est menée sur le web.

À ce stade de la démonstration, il n'est pas inintéressant d'entrer dans les questions techniques abordées par notre auteur et décortiquées par Fabrice Epelboin. En résumé, « *An insight into child porn* » explique comment les pédopornographes utilisent nos propres ordinateurs pour stocker leurs images et, ensuite, les diffuser. Et cela, à l'aide de virus, de « trojans », pour reprendre le vocabulaire des spécialistes. Ils se comportent à la manière de coucous qui iraient installer leurs saletés dans le nid virtuel des autres. Ainsi, à notre corps défendant, nous pouvons nous retrouver « complices » des trafiquants !

Est-ce à dire qu'il faut en prendre acte et baisser les bras ? Évidemment pas. Mais, peut-être, s'interroger sur la méthode à suivre pour amener ces voyous au seul endroit où ils ont leur place, à savoir la prison. Et, de ce point de vue, le parallèle tissé dans le texte qui suit par Mathieu Pasquini, patron des éditions InLibroVeritas, entre la lutte actuelle contre la pédophilie et la prohibition aux États-Unis à partir de 1919, est éclairant. Que nous dit-il ? Que l'interdiction de toute vente d'alcool dans l'Amérique de l'entre-deux-guerres a eu comme première conséquence de développer une mafia qui se reconvertira ensuite dans d'autres business. Et, surtout, que pour faire tomber Al Capone, les incorruptibles de l'époque sont allés éplucher ses comptes et l'ont coffré pour des affaires de fraudes fiscales. Quand on sait que les sales affaires des patrons des réseaux pédophiles ne peuvent prospérer que grâce aux paradis fiscaux, on se dit qu'il y a là une piste intéressante...

La morale de cette histoire, pour reprendre la formule un brin provocante de Fabrice Epelboin quand on aborde les questions de pédopornographie, est double. D'une part, on est en droit de s'interroger sur les objectifs officiellement affichés de la mise en place de filtres sur le réseau. Pour lutter contre le trafic d'images pédophiles justement, nous répond-t-on. Ou encore pour venir à bout de terroristes qui utilisent Internet pour propager leurs « idées » et recruter de nouveaux candidats à la course à la mort. Compte tenu du peu d'efficacité de cette méthode – et, en ce sens, le texte que nous publions aujourd'hui est éclairant – et des dérapages constatés qui voient certains utiliser ces combats légitimes pour mieux contrôler le Réseau et en chasser les dissidents et autres « mal-pensants » de tous genres, on peut légitimement se poser la question du bien-fondé de la multiplication de ces filtres qu'on veut nous imposer.

D'autre part, comment ne pas évoquer Hadopi. Sans, bien en-

tendu, tout mélanger. Mais en s'interrogeant une fois encore : si, comme il n'est pas absurde de le penser, bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles continueront, malgré les risques pris, à télécharger de la musique et des films, ne peut-on craindre qu'ils soient amenés, pour échapper aux contrôles, à fréquenter des zones plus ou moins obscures du Net où l'on retrouvera, à côté des dernières grosses productions hollywoodiennes proposées à très bas prix, des contenus autrement plus nocifs auxquels nous n'avons aucune envie de voir nos enfants confrontés. Comme si, pour défendre les droits d'auteur de certains et, surtout, les bénéficiaires des majors et de quelques boutiquiers de la culture, nous leur ouvrons la porte de territoires virtuels peuplés de ces images dont nous voulons, à juste raison, les protéger.

Drôle de paradoxe ! Ce texte, pourtant écrit par un des acteurs de ce monde criminel, pourrait bien nous éclairer sur les façons de lutter efficacement contre ces trafiquants d'images insoutenables tout en préservant cette formidable liberté que le Réseau nous aide à défendre, chez nous comme dans les pires régimes autoritaires.

Nous avons tous compris qu'au nom de la lutte, elle aussi évidemment légitime, contre le terrorisme, certains rêvaient d'imposer un monde à leur ordre, pour ne pas dire à leur botte. Que le combat contre le trafic d'images pédophiles ne nous fasse pas oublier que les filtres mis en place peuvent servir à d'autres fins. On nous répondra que nous envisageons toujours le pire, que nous traquons en permanence des complots, que nous dénonçons toujours des arrières-pensées liberticides. Peut-être. Mais lisez le texte de « *An insight into child porn* » et nous en reparlerons.

Robert Ménard

Directeur de la rédaction de la revue *Médias*
Fondateur de *Reporters sans frontières*

UNE PLONGÉE DANS LA PÉDOPORNOGRAPHIE

-

Fabrice Epelboin

Introduction

An Insight into Child Porn » est le témoignage - forcément anonyme - d'un informaticien ayant travaillé, durant une large partie de sa vie, au service de réseaux pédophiles. Publié sur Wikileaks¹, ce document a été traduit dans son intégralité afin de servir de base de travail pour cet ouvrage.

Ce témoignage a été validé auprès de spécialistes, l'un d'entre eux, Tom Morton, expert judiciaire en sécurité informatique auprès des tribunaux anglais, a d'ailleurs tenu à apporter son témoignage à cet ouvrage, chaque point a fait l'objet de multiples vérifications. Il a par ailleurs été largement discuté au sein de communautés comme celle de la sécurité informatique² et de la lutte contre la pédopornographie en ligne³, tout laisse à croire que les éléments qu'il comporte sont véridiques.

Nous avons cependant décidé de ne pas le publier dans son intégralité : le raisonnement défendu par le pédophile à l'origine de ce texte est que la dépénalisation de la pédopornographie est la seule solution au problème, et nous ne partageons pas, vous vous en doutez, son point de vue. La justification et le regard qu'il porte par ailleurs sur les enfants rendent certains passages insupportables.

¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikileaks>

² http://www.schneier.com/blog/archives/2009/03/the_techniques.html

³ <http://news.ycombinator.com/item?id=520341>

L'argumentation que je développe dans ce texte, autour de ce témoignage, est tout autre, mais les éléments techniques et historiques contenus dans ce texte sont essentiels pour mieux appréhender le phénomène de la pédopornographie en ligne, et prendre les bonnes décisions, que ce soit en matière de lutte contre cette forme de criminalité, ou en terme de législation à adopter pour faciliter ce combat.

L'histoire des réseaux de distribution de la pédopornographie est riche d'enseignements, qu'il est urgent de porter à la connaissance du public. C'est ce que nous avons décidé de faire à travers ce livre, qui rassemble, outre ce texte qui se base sur « *An Insight into Child Porn* », les points de vue de deux personnalités reconnus pour avoir défendu la liberté d'expression pour l'un, et les libertés numériques pour l'autre : Robert Ménard, le fondateur de Reporters Sans Frontières, Guillaume Champeau, fondateur et directeur de la rédaction de numérama.com et Mathieu Pasquini, gérant et fondateur d'InLibroVeritas, à qui l'on doit déjà l'ouvrage sur la « Bataille d'Hadopi ».

Le texte qui suit décrit dans le détail le business de la pédopornographie et son évolution ces dix dernières années, il s'appuie sur un an d'enquête et, en large partie, sur ce témoignage fait par l'un de ceux qui a vécu, de l'intérieur, l'évolution de ce milieu, confronté, comme beaucoup d'autres, à l'arrivée des technologies internet.

De larges extraits de « *An Insight into Child Porn* » sont utilisés tout au long de ce texte, clairement séparés du reste du récit par une mise en page spécifique. Nous tenons à la disposition des forces de l'ordre ainsi que du législateur l'intégralité du document original traduit en Français, accompagnée des notes nous ayant permis d'en vérifier l'authenticité.

Le business de la pédophilie

L'un des points essentiels pour lutter contre un adversaire, les pédopornographes dans le cas qui nous intéresse, est de juger correctement de la taille de l'ennemi. L'un des éléments déterminants pour prendre la mesure du problème reste le chiffre d'affaire du business qu'ils peuvent espérer réaliser, et la taille du marché à qui adressent.

Même s'il peut paraître monstrueux de résumer la pornographie infantine à un flux financier, celui-ci est un indicateur précieux des moyens dont dispose l'adversaire, et il est important d'en avoir une idée. Il est également essentiel de tout faire pour porter atteinte à ces flux financiers, car tout succès sur ce front est sûr de porter atteinte à sa capacité de nuisance. Inversement, tout ce qui pourrait contribuer à augmenter ses revenus le rendra plus puissant.

Or aucune étude sérieuse n'a été faite à ce sujet, seuls des chiffres sortis de nulle part et étayés par de simples affirmations ont été publiés ça et là. Le témoignage apporté par « *An Insight into Child Porn* », sur lequel s'articule la partie du livre que vous entamez, est à ce titre une première.

Les données apportées dans ce témoignage pour soutenir les calculs menant à une estimation du chiffre d'affaire de la pornographie infantine sont cohérentes, le modèle économique exposé est d'une banalité déconcertante, et la somme obtenue est à la fois effrayante et rassurante : en 2004, le « leader » du marché totalisait un chiffre d'affaire de plus de 20 millions de dollars, une

somme à peine supérieure au chiffre d'affaire de la société Marc Dorcel, le leader Français de la pornographie classique, qui n'est qu'un tout petit acteur face aux géants américains du secteur, et qui face au 3 à 4 milliards de dollars annuels que rapportent la pornographie sur le seul territoire américain⁴, permet tout de même de relativiser l'importance du phénomène.

La pédopornographie reste une toute petite niche dans un marché gigantesque, mais il ne faut pas perdre de vue que 20 millions de dollars restent malgré tout une somme largement suffisante pour mettre en œuvre un dispositif innovant. Peu de startups disposent aujourd'hui de tels moyens pour fonctionner, que ce soit sous forme de chiffre d'affaire ou de sommes levées auprès de fonds de capital risque.

Cette somme, si elle permet de relativiser l'importance de la pédopornographie par rapport à la pornographie classique, reste amplement suffisante pour innover de façon frénétique. L'ennemi, nous le verront plus loin, étant particulièrement porté sur l'innovation, on peut d'ors et déjà le qualifier de redoutable.

[Le leader du marché] opérait un nombre incalculable de sites web, tel LS Land, Fantasy LS, LS Magazine, etc. et vendait approximativement 1500 accès à leur catalogue par jour, pour environ 40\$. Un chiffre d'affaire de 60.000\$ par jour, soit 1,8 million par mois, ou encore 21,6 millions de dollars par an.

Après avoir payé les modèles, du personnel, le fonctionnement des sites web, leurs propres studios [où étaient réalisés les photos et les vidéos, ndt], une banque gourmande et des coûts en bande pas-

⁴ <http://www.forbes.com/2001/05/25/0524porn.html>

sante exorbitants atteignant 1,3 million de dollars par mois, cela laissait à LS un bénéfice de l'ordre d'un demi million de dollar par mois⁵.

6 millions de bénéfices pour un peu plus de 20 millions de chiffre d'affaire, une marge confortable mais somme toute comparable à bien d'autres business. La cohérence des chiffres, avancés dans le témoignage que constitue « *An Insight into Child Porn* », laisse à penser que l'auteur sait parfaitement de quoi il parle.

Sur les premiers modèles économiques mis en place pour tirer profit de la pédopornographie, le texte apporte là encore un éclairage intéressant :

J'ai en ma possession les statistiques de consultation de l'année 2001 d'un site web qui contenait des photos d'enfants et d'adolescents nus. Durant le mois de juin, ce site a reçu 6,5 millions de visiteurs uniques par jour. L'outil utilisé à l'époque ne permet pas de le calculer avec précision, mais selon mes estimations, et compte tenu du très grand nombre de visiteurs récurrents, ce site a accueilli plus de 15 millions de visiteurs par mois durant l'année 2001.

Le ratio entre visiteurs et acheteurs de contenus pédophiles n'est cependant pas bien élevé. Ce même site a réalisé en juin 2001 un chiffre d'affaire de 60.000\$, avec un panier moyen de 30\$, ce qui correspond à environ 2000 clients par mois et un taux de transformation de 0,01%.

Deux constats frapperont ceux qui ont eu l'occasion de faire de l'e-Commerce : un taux de transformation extrêmement faible,

⁵ http://en.wikipedia.org/wiki/2004_Ukrainian_child_pornography_raids

1% est un chiffre plus courant, or ici, on est cent fois moins efficace que sur Amazon. Le nombre de prospects potentiels, 15 millions de visiteurs, dont on peut imaginer facilement que peu d'entre eux sont arrivés « par hasard » sur le site, donne froid dans le dos.

Le dispositif décrit ici, qui n'est pas celui du leader du marché évoqué plus haut mais dont le modèle d'affaire est similaire, repose sur un mode de distribution classique de contenus payants, nullement innovant du point de vue technologique ou marketing. Les sites en question datent de 2001 et de 2004, époque à laquelle la pédopornographie n'avait pas encore entamé la mutation de ses modes de distribution, et où elle reposait sur le modèle traditionnel de l'e-Commerce.

À l'époque, il était relativement facile de trouver de tels contenus - 15 millions de visiteurs, ce n'est pas rien -, et c'est à comparer aux quelques milliers de signalements de contenus pédopornographiques qui remontent chaque année aujourd'hui aux services de police en France.

Mais ce mode de distribution a aujourd'hui disparu, s'il subsiste encore, ça et là, quelques contenus pédopornographiques sur la toile, ceux-ci sont soigneusement cachés des moteurs de recherche, leurs adresses s'échangent entre initiés, ou se retrouvent dans des zones où se mêlent déjà des contenus particulièrement « extrêmes ». Tomber « par hasard » sur des contenus pédophiles de nos jours en surfant sur le web est une vaste plaisanterie, à moins que la nécrophilie ou la zoophilie ne fassent partie de vos recherches quotidiennes sur internet, cela n'a aucune chance de vous arriver « par hasard ».

Le business évoqué ici, qui fut sérieusement mis à mal après une longue enquête du FBI, et avec la collaboration - relative - des autorités ukrainiennes⁶ en 2004, est un business intégré : à l'époque, producteurs et distributeurs d'images pédophiles ne faisaient qu'un.

La vulnérabilité, face aux forces de police, de ce type de distribution basé sur l'e-Commerce fit éclater l'intégration verticale de cette industrie nauséabonde. Désormais, les producteurs de contenus et les distributeurs allaient vivre des parcours séparés. Comme dans bien d'autres industries du contenu, c'est la maîtrise de la distribution qui allait permettre de dominer le marché.

⁶ http://en.wikipedia.org/wiki/2004_Ukrainian_child_pornography_raids

Naissance d'une mafia : l'origine du mal

S'imaginer que le business de la pédopornographie se laisserait éliminer sans réagir est d'une naïveté incroyable. Ne pas s'intéresser à la façon dont ce business s'est adapté à la technologie est ahurissant, cela revient à se battre contre un ennemi que l'on ne connaît pas, avec des armes qui ont toutes les chances de s'avérer inappropriées. Chasser le sanglier au lance-pierre ou la perdrix au bazooka. À moins que les armes en question ne soient pas en réalité destinées à lutter contre les pédophiles, en ce cas ce serait complètement stupide.

Le filtrage d'Internet pour en éliminer la pédopornographie n'est pas une idée neuve. Il est déjà en vigueur dans de nombreux pays, et certains, comme l'Australie, ont d'ors et déjà étendu ce filtrage à de nombreux autres contenus (Pasolini, Larry Clark et Catherine Breillat sont filtrés en Australie). D'autres comme l'Espagne ont annoncé le filtrage des contenus portant atteinte aux droits d'auteur, annonce également faite en France récemment par le président Nicolas Sarkozy⁷.

L'idée de censurer la pédopornographie date en réalité du début du XXIème siècle, sa mise en œuvre, elle, remonte, pour les pays précurseurs, à quelques années. Mais cela fait maintenant dix ans que les distributeurs de pédopornographie sont conscients que cette menace planait sur leur portefeuille.

⁷ http://hightech.nouvelobs.com/actualites/20100112.OBS3392/filtrage_internet_a_qui_s_est_adressa_sarkozy.html

Ne pouvant pas compter, comme l'industrie de la musique, sur la protection de l'état pour protéger un modèle économique promis à la disparition, ils ont été contraints de faire ce que le monde de l'*Entertainment* a refusé : innover, pour s'adapter aux contraintes posées par un environnement technologique et législatif en perpétuelle mutation.

Les débuts de la distribution de la pédopornographie sur internet sont d'un ordinaire qui fait froid dans le dos. Ils sont étrangement similaires aux modes de distribution adoptés par l'ensemble de l'industrie de l'*Entertainment* lors de l'arrivée d'internet : systèmes de gestion de contenus, portails, e-marketing, rien qui ne mérite que l'on ne s'y attarde plus que cela.

C'est au tournant du siècle, quand la possibilité technique du filtrage s'annonçait comme une inévitable fatalité, que l'histoire de la distribution des contenus pédopornographiques devient extraordinaire. Il aura fallu des rencontres - virtuelles -, des assemblages de compétences - extraordinaires -, ainsi qu'une ingéniosité tant technique que marketing, mais surtout, il aura fallu un creuset, des circonstances, un cadre qui a rendu tout cela possible.

Ce cadre, c'est la Russie. L'ancien empire soviétique a gardé de son héritage communiste bien des choses, mais l'une en particulier a permis à la pédopornographie de devenir l'industrie des contenus la plus innovante de la planète : l'interdiction de la pornographie.

La pornographie classique, dont le porte-drapeau français, Marc Dorcel, est un exemple parfait. Celle qui, en France a fait le succès - avec le foot - de Canal+, et qui est tolérée et parfaitement légale chez nous. Cette pornographie là, en Russie, est illégale.

La pornographie, tous les experts du marketing en ligne vous le diront, est l'une des industries les plus innovantes qui soit sur

internet. Elle a inventé l'affiliation, le curating de contenus fait par ses utilisateurs, redéployé sa production de contenu pour s'adapter au concept de « long tail »⁸, été parmi les pionniers des contenus payants, du partage de revenus, du marketing viral, et même de l'utilisation des réseaux P2P pour faire la promotion de ses sites commerciaux, rabattant les « pirates » vers une offre plus claire, plus rapide, plus complète, mais payante.

Un peu partout, dans toutes les zones linguistiques de la planète, on trouve de gigantesques forums dédiés à son marketing, où tous les spécialistes échangent leur savoir faire, leurs innovations, et proposent leurs services. C'est là que se met au point une bonne partie de ce qui sera, demain, le marketing utilisé par de nombreuses grandes marques, qui ignoreront pour la plupart l'origine des idées proposées par leurs agences (ces dernières l'ignorant elles aussi la plupart du temps).

Les plus gros forums sont anglophones, mais la Russie, avec ses dizaines de millions d'internautes, n'est pas en reste. Sauf que là-bas, c'est illégal. Ce n'est pas un problème majeur, on ne trouve pas sur ces forums de pornographie à proprement parler, on y discute marketing et technologie, rien de véritablement illégal, tout du moins rien qui ne soit bien visible. Qui plus est, il suffira d'héberger le forum en Ukraine pour être parfaitement à l'abri.

En 2000, un forum russe du nom de Darkmaster (darkmaster.com puis darkmaster.info) regroupait toute la communauté du business de la pornographie en ligne russe. Une véritable place de marché où chacun pouvait offrir ses services.

⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Longue_tra%C3%A9ne

Au fil du temps, le forum attira également tous les talents impliqués dans le business sur internet au sens large – la pornographie étant connue pour développer les stratégies marketing les plus pointues. Peu importe le type de business dans lequel vous étiez impliqué, tout le monde était le bienvenu.

La pornographie étant illégale en Russie et dans beaucoup de pays de l'Est, la distinction au sein du groupe entre ce qui est légèrement illégal et ce qui l'est plus n'avait pas d'importance.

De la pornographie classique à la zoophilie en passant par la pédophilie, tout était vendu et marché sur cette plateforme. Tout le monde proposait ses services : photographes, webmasters, développeurs, designers, et bien sûr, les sociétés qui embauchaient.

Ce bouillon de culture, du fait de l'illégalité de la pornographie en Russie, avait fini par accueillir tout et n'importe quoi, ou plutôt n'importe qui, ses participants étant, quoi qu'il en soit, dans l'illégalité. Cet assemblage à l'éthique élastique n'allait pas tarder à exploser : les pornographes, eux aussi, ont des problèmes de conscience avec la maltraitance infantine, et les pédophiles ont fini par se faire expulser.

Un groupe connu sous le nom de Lolita webmaster fut exclu par la communauté de la pornographie adulte, suite à de nombreux conflits, et prit son autonomie.

Mais l'assemblage de talents, nombreux sur le forum d'origine, était fait, les réseaux constitués, et les autonomistes pédophiles se retrouvèrent avec tout ce qui leur était nécessaire pour repenser en profondeur leur modèle de distribution, et faire face à leur plus grand défi : le filtrage d'internet.

Au fur et à mesure des années, une combinaison unique de talents se constitua. Du fait de problèmes croissants causés par la censure, les difficultés d'hébergement des contenus, de facturation, et de marketing, différents groupes issus de Darkmaster se spécialisèrent et commencèrent à se constituer en communautés autonomes.

Des connections avec les producteurs de contenus pédophiles, des collections gigantesques constituées depuis les années 70, des moyens financiers conséquents et des relations avec la mafia russe - la vraie -, il ne manquait à cette association de malfaiteurs que les meilleurs consultants en matières d'innovation, tant en matière de technologies que de « gestion » de flux financiers. Ces derniers furent rencontrés, eux aussi, sur les forums où les premiers contacts entre le milieu de la pédopornographie, celui de la haute technologie et celui de la cyber délinquance avaient eu lieu.

Les meilleurs développeurs et administrateurs réseau d'Europe de l'Est se mirent à travailler ensemble, au sein de communautés dans lesquelles on retrouvait également les meilleurs faussaires, des spécialistes de la falsification de carte de crédit, des spammeurs⁹ de grand talent, et des hackers qui écrivaient des programmes d'intrusions informatiques (rootkit¹⁰), des virus¹¹ ou des trojans¹² spécialement conçus pour les besoins du business de la pédophilie.

⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Spam>

¹⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Rootkit>

¹¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Virus_informatique

¹² <http://www.commentcamarche.net/contents/virus/trojan.php3>

Les acteurs du business de la pédopornographie

Il convient de distinguer de façon claire les acteurs qui prennent part à ce commerce lugubre, comme nous le verrons plus loin, si les consommateurs restent indispensables à la bonne marche des affaires, les alliances entre les différents acteurs varient en fonction de l'évolution de leur environnement juridique, technologique, mais également de la répression qui s'exerce sur chacun d'entre eux.

Le consommateur, tout d'abord, constitue le groupe dans lequel se compte l'essentiel de ceux qui tombent dans les filets des forces de l'ordre. Sans eux, pas de marché, et s'il est indispensable de continuer à les pourchasser, on peut légitimement se demander si c'est là l'action la plus efficace, si le but recherché est de mettre un frein aux mauvais traitements infligés aux enfants. Les consommateurs, nous l'avons vu, se comptent en millions, les arrestations en centaines, ce n'est pas comme cela que l'on peut espérer mettre un coup d'arrêt à la maltraitance infantile liée aux besoins de ce commerce.

Les distributeurs, longtemps intégrés aux producteurs, ont dans un premier temps été de simples prestataires, mais l'arrivée progressive et inévitable de la censure leur a donné, ces six dernières années, une importance stratégique majeure. Tant que la distribution consistait à mettre en ligne un site e-Commerce, la valeur ajoutée qu'ils apportaient était faible, mais une fois la censure arrivée, c'est sur eux que reposait l'avenir du business, et ce sont eux qui ont transformé cette petite industrie. Tout au long de « *An Insight into Child Porn* », ceux-ci sont nommés

« opérateurs », ce qui n'est guère que le reflet du regard de spécialiste des technologies que porte l'auteur du récit sur ces acteurs.

Les « producteurs » sont ceux qui réalisent les images et les vidéos pédopornographiques. À l'époque où la distribution ne nécessitait pas de compétences particulièrement évoluées. Avant 2004, date charnière à laquelle a eu lieu un raid organisé par le FBI sur les plus gros producteurs situés en Ukraine¹³, ce sont eux qui dominaient le marché.

Enfin, il est important de comprendre la nature du « catalogue » dans ce business, car contrairement aux autres industries du contenu, pas question ici de faire valoir un quelconque copyright. Le seul contenu que peut monétiser un producteur est nécessairement nouveau. Passé un temps, une fois celui-ci diffusé, il pourra tout aussi bien être monétisé par un autre qui n'en possède pas les droits. Ce qui met les producteurs dans une situation délicate car ils ne peuvent, pour des raisons évidentes, pas tenter de procès pour violation du droit d'auteur.

Ajoutez à cela que les « collections » remontent aux années 70, date à laquelle la production - tout comme la distribution et la consommation - de bon nombre de contenus aujourd'hui considérés comme pédopornographiques, n'étaient pas illégales, et vous comprendrez la position peu enviable du producteur de contenu.

Comme si cela ne suffisait pas, le *sexting*¹⁴, qui consiste, pour

¹³ http://en.wikipedia.org/wiki/2004_Ukrainian_child_pornography_raids

¹⁴ <http://bugbrother.blog.lemonde.fr/2009/08/25/le-sexting-cest-normal/>

les adolescents, à se photographier nus, et dont une partie de la production, initialement destinée à un cercle privé, se retrouvant dans la nature, a fait apparaître dans le courant des années 2000, la concurrence redoutable des amateurs.

Tant que la distribution était facile, les producteurs, en approvisionnant le marché en nouveautés, dominaient le marché. Avec l'arrivée d'une concurrence de la part d'amateurs, l'accumulation de collections de plus en plus importantes, et l'arrivée du filtrage qui donna à la distribution une importance stratégique, l'équilibre entre ces acteurs a été bouleversé. Ce sont désormais ceux qui peuvent distribuer les contenus qui sont en position de réaliser des profits. Ceux-là, contrairement aux producteurs, ne sont nullement intéressés par la pédopornographie, c'est un commerce comme un autre, ils maîtrisent la distribution de contenus illégaux, et sont prêts à distribuer n'importe quoi, pourvu que cela leur rapporte de l'argent. Ce point est, nous le verrons plus tard, d'une importance majeure.

C'est donc dans la distribution que se situe le cœur du problème de la pédopornographie sur Internet aujourd'hui, et nous le verrons en détail plus loin dans cette étude, celle-ci a résolu depuis longtemps le problème du filtrage, entraînant dans de nouveaux modes de distribution, et de nouveaux usages des technologies, l'essentiel des consommateurs de pédopornographie.

Les producteurs, qui ne disposaient pas de moyens de distribution évolués, ont été décimés par les différents services de police un peu partout sur la planète. Les uns après les autres, leurs sites ont été fermés, permettant au passage de récolter de précieuses données sur les consommateurs, qui y laissaient des traces, menant à de spectaculaires coups de filet.

Il en reste bien peu aujourd'hui.

Il existe deux types de business dans la pédopornographie : ceux qui sont en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, et qui se font arrêter assez rapidement par les autorités car ils sont incompetents et n'ont pas la moindre compréhension technique de ce qu'ils font. Ce sont ceux qui abordent le business comme des producteurs de contenus utilisant la technologie.

Leur espérance de vie est très courte, leurs sites sont très vite repérés par les autorités et leurs organisations rapidement démantelées. Ils ne représentent qu'une très petite partie du business, mais permettent néanmoins aux autorités de réaliser de nombreuses saisies et d'arrêter, parfois, des organisations pédophiles. Ce sont eux qui font les gros titres des journaux.

Les nouveaux maîtres de la pédopornographie : les distributeurs

Les distributeurs, nous l'avons vu au chapitre précédent, sont issus de l'Europe de l'Est et plus particulièrement de Russie. Eux ont compris que le salut de leur industrie, comme toute industrie du contenu, viendrait de l'innovation technologique, et ils ont su l'utiliser pour devenir les nouveaux maîtres de ces lugubres forges.

Il existe une autre variété de cybers pédophiles. Ceux qui abordent le business comme une technologie utilisant des contenus. Des organisations qui rassemblent les meilleurs administrateurs réseaux, les développeurs les plus talentueux et des hackers de génie.

Il existe une collaboration directe entre certains développeurs qui programment des Trojan ou des logiciels d'intrusions spécifiques, des hackers qui sont aux commandes de réseaux d'ordinateurs infectés (des « ordinateurs zombies »¹⁵), et des spammeurs qui utilisent ces ordinateurs infectés pour envoyer du spam dans le seul but de mettre au point et d'exécuter des programmes marketing d'acquisition de trafic.

Un mot d'explications techniques s'impose à ce stade, car la partie la plus intéressante en ce qui nous concerne de « *An Insight into Child Porn* », est particulièrement technique.

¹⁵ http://en.wikipedia.org/wiki/Zombie_computer

Pour faire simple, les hackers sont des individus particulièrement doués techniquement, qui perçoivent tout système technologique comme une opportunité de détournement, de dissection et d'analyse. Ce sont eux qui sont à l'origine même de l'Internet, qui l'ont mis au point, et ce sont de puissants moteurs d'innovation. Ils constituent une bonne partie des informaticiens les plus doués, et se divisent en deux camps : les « whitehats », les « gentils », qui n'utilisent pas leurs talents à des fins criminelles, et les « blackhats », les « méchants », qui versent dans la petite ou la grande cyber délinquance. Bien évidemment, les « hackers » dont on parle ici appartiennent à la deuxième catégorie.

Les ordinateurs zombies sont des ordinateurs de particuliers ou d'entreprises. Infectés par un virus, un Trojan pour être exact (une sous-catégorie de virus), qui « parasite », au sens biologique du terme, l'ordinateur, en lui faisant effectuer une tâche à l'insu de son propriétaire, est de fait sous le contrôle invisible du hacker. On peut dès lors coordonner ces tâches « parasites » afin que tout ou partie des ordinateurs infectés par un même virus effectue une tâche précise. On parle alors de « botnet », un réseau d'ordinateurs infectés par un même Trojan.

Au cas où vous vous poseriez la question, aucune forme de filtrage ne peut venir à bout de cela (contrairement à ce que prétendent certains constructeurs informatiques, qui voient là une occasion de faire des affaires qui ne s'était pas présentée depuis le bug imaginaire de l'an 2000), c'est une question de responsabilité individuelle, et cela relève plus de l'usage régulier d'antivirus sur son PC ainsi que de l'apprentissage par tous des rudiments de la sécurité informatique, au même titre que la sécurité routière.

Les plus grands spécialistes de l'Internet comme Vincent Cerf es-

timent à plusieurs centaines de millions le nombre d'ordinateurs infectés de la sorte dans le monde. Statistiquement, si vous utilisez un PC sous Windows, vous avez une chance sur quatre que votre ordinateur soit infecté¹⁶, c'est dire l'étendue du problème. La conclusion est effrayante, et le texte de notre cyber pédophile sonne comme un avertissement :

Comparez cela avec la stratégie habituelle en e-marketing qui consiste à acheter de l'espace publicitaire et des mots clés Google, et vous aurez une idée du degré de sophistication des stratégies internet des cyber pédophiles.

Nous reviendrons en détails sur les technologies mises en œuvre pour la distribution des contenus. Attardons-nous pour l'instant sur l'un des aspects qui renforce la difficulté à attraper ces criminels : l'usurpation d'identité et l'anonymat offert par certains modes de paiement, quand ce n'est pas tout simplement le vol de numéros de cartes de crédit.

Les stratégies de distribution déployées aujourd'hui sont d'un très haut niveau en termes de technologie et sont particulièrement complexes. Cela commence par la location d'une multitude de serveurs dans plusieurs pays. Pour cela, les spécialistes, au sein du groupe des cartes de crédit, obtiennent des numéros et des identités volées, ces données sont transmises à des faussaires qui réalisent de faux documents officiels, destinés à prouver une identité, le tout est ensuite revendu sous forme de kits aux opérateurs de sites pédophiles.

Le vol de numéros de cartes de crédit n'est ceci dit pas indis-

¹⁶ <http://www.securityvibes.com/vinton-cerf-un-quart-internet-est-un-botnet-jsaiz-news-200860.html>

pensable, là aussi, le système mis au point par les distributeurs a prévu d'utiliser toutes les failles du système financier qui le nourrit.

Il existe des alternatives, où détenir une carte de crédit n'est pas nécessaire : aux États Unis, vous pouvez acheter une « carte cadeau » Visa ou Mastercard, pré-remplie avec une certaine somme d'argent, en temps normal, celle-ci ne peut être utilisée que sur le territoire américain. Cet achat pouvant se faire de façon anonyme avec de l'argent liquide, ces cartes peuvent ensuite être utilisées avec de faux papiers d'identité pour louer des serveurs sur Internet.

En utilisant une fausse identité et une carte de crédit qui fonctionne, on loue donc des serveurs et on achète des noms de domaines.

Certains systèmes de paiement comme WebMoney (webmoney.ru), aussi populaires en Europe de l'Est que Paypal aux États Unis, permettent également d'ouvrir un compte avec une fausse identité à l'aide de papiers falsifiés. Plus besoin alors de carte de crédit, c'est WebMoney qui sert à acheter les noms de domaines et à louer les serveurs.

Les distributeurs de contenus pédopornographiques disposent donc de milliers de machines, louées sous de fausses identités, réparties un peu partout sur la planète.

Ces machines constituent entre elles un « réseau dans le réseau », isolé de l'Internet que nous connaissons, et particulièrement discret, dans la mesure où, justement, il n'existe presque pas d'interaction avec Internet.

Ce réseau dans le réseau sert à acheminer le client vers des serveurs qui, eux, hébergent les contenus pédopornographiques.

Les solutions d'hébergement allemandes étant considérées comme les plus fiables, les plus rapides, et les plus abordables, elles sont généralement utilisées comme serveurs de contenus invisibles. En d'autres termes, tous les contenus illégaux sont placés sur ces serveurs, en passant bien sûr par différents proxys¹⁷ afin de rester cachés.

L'ensemble de ce réseau parallèle est isolé du reste de l'Internet, d'où son extrême discrétion. Il est par exemple impossible de se connecter sur le serveur hébergeant les contenus sans passer par le complexe maillage de serveurs « proxys » intermédiaires.

Les technologies utilisées par les différents maillons de ce réseau sont spécifiques, il s'agit de technologies web existantes, mais détournées de leur usage et réécrites pour assurer à l'ensemble une discrétion absolue, une résistance en cas de défaillance d'un des nœuds du réseau, un effacement au fur et à mesure des traces laissées par les administrateurs et les clients utilisant ce réseau parallèle, et une destruction de tout ce qui pourrait constituer une preuve en cas de saisie - physique - d'une des machines, ces technologies assurent même une répartition de la charge du trafic dans le maillage du réseau d'acheminement vers les serveurs de contenus, afin d'assurer à l'ensemble une qualité de service optimale.

Ce réseau étant de par sa conception parallèle à Internet, toute technologie de filtrage sera évidemment parfaitement inefficace. Cela revient à vouloir arrêter un avion en positionnant une voiture en travers de la route.

Reste à faire la connexion entre ce réseau Internet parallèle et le client final, consommateur de pédopornographie.

¹⁷ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Proxy>

Le marketing de la pédopornographie

Disposer d'un « réseau dans le réseau », insensible au filtrage, aux défaillances, à la surveillance et aux saisies est une chose, mais il faut aux distributeurs de contenus pédopornographiques un moyen de faire connaître leur offre, et d'attirer de nouveaux clients.

Car le client, lui, navigue sur l'Internet que nous connaissons tous. Il faut lui offrir des passerelles vers ce réseau parallèle, qui, après un chemin tortueux au travers d'un enchevêtrement de serveurs destinés à masquer toutes traces, arrivera aux contenus pédopornographiques recherchés.

Ces passerelles sont, elles, sensibles à un éventuel filtrage, car elles se présentent sous forme de sites Web, sur lesquels le client sera amené à donner un mot de passe ou procéder à un paiement avant de passer « de l'autre côté du miroir ».

La première contrainte est donc de faire en sorte que ces passerelles ne soient pas sensibles au filtrage, et la solution est d'une simplicité déconcertante : elles ont une vie on ne peut plus éphémère : quelques heures, une journée tout au plus. Bien trop rapide pour qu'un quelconque mécanisme de filtrage, qu'il passe ou non par une autorité judiciaire, puisse réagir.

La solution ne fait que reporter le problème ailleurs : si votre offre est disponible sur un site pendant quelques heures avant que celui-ci ne disparaisse dans la nature, comment, dès lors, avertir le client de la disponibilité du service ?

Les opérateurs de pédopornographie ne pouvant pas commercialiser leur offre par les voies classiques du marketing sur Internet, ils ont dû trouver d'autres moyens.

Aujourd'hui, la solution, c'est le spam¹⁸ !

Cette stratégie publicitaire rend d'autant plus ridicule l'argument du filtrage pour éviter qu'un honnête citoyen ou même un enfant tombe « par inadvertance » sur des contenus pédophiles. Cela n'arrive jamais. Les contenus, en réalité, viennent à eux.

Dès lors, stopper les distributeurs revient à vouloir stopper le spam. Une noble mission à laquelle s'attelle depuis des lustres les plus puissantes entreprises du secteur Internet, sans grand succès.

Les spammeurs utilisent des millions d'adresses emails de personnes potentiellement intéressées, des listes issues des systèmes de paiements mis en place dans le passé.

Mais les hackers du réseau pédophile obtiennent également d'énormes listes d'emails en provenance de grosses sociétés, et vendent les adresses aux spammeurs. Pour envoyer le spam, ces derniers utilisent des réseaux d'ordinateurs zombies infectés par des Trojans.

À coté de la commercialisation des offres de pédopornographie, se trouvent d'autres offres destinées à assurer aux consommateurs la plus grande discrétion. Certaines de ces technologies, comme

¹⁸ <http://www.commentcamarche.net/contents/attaques/spam.php3>

¹⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_priv%C3%A9_virtuel

les VPN cryptés¹⁹, sont aujourd'hui très largement utilisées par le grand public qui, suite à la surveillance instituée par Hadopi, a lui aussi été poussé à monter en compétences pour protéger sa vie privée.

Ceux qui achètent des contenus pédophiles trouveront dans les spams des publicités les menant la plupart du temps vers des portails dont l'adresse change sans cesse afin d'éviter le filtrage. Sur ces portails, mais également dans des forums et dans certains newsgroups, ils trouveront des publicités pour des solutions de sécurisation leur permettant de contourner toute surveillance et tout filtrage.

Certaines offres commerciales proposent des serveurs DNS non censurés, mais également des solutions de réseau privé virtuel (tels que strongvpn.com). Ces solutions permettent d'établir un tunnel de transmission de données cryptées entre le client et le serveur, sans laisser la moindre trace dans un fichier log [qui contient en temps normal l'historique de l'activité de la machine, ndt], et sous une fausse identité empruntée quelque part dans le monde. Au besoin, la transmission passera à travers plusieurs pays pour mieux brouiller les pistes.

Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les effets de bords indésirables des technologies contenues dans ces virus/Trojans, mais avant cela, et pour conclure cette partie consacrée au marketing de la pédopornographie, attardons-nous un court instant sur les complices, trop souvent négligés, des distributeurs, sans qui rien ne serait possible, et qui tirent, eux aussi, profit de ce commerce ignoble.

Les revenus du business de la pédophilie sont répartis à 40-60%

pour le système de paiement et la banque (le pourcentage varie en fonction du caractère plus ou moins hardcore du contenu), 20% va à l'opérateur, et 20% va aux marketeurs (dans ce cas, des spammeurs).

On pourra remarquer ironiquement que les producteurs de contenus sont désormais absents de l'équation économique qui sous-tend le commerce des images pédophiles, mais on ne peut s'empêcher de souligner que l'essentiel des revenus va dans les poches du monde de la finance. La variabilité de la part des profits qui leur revient, directement dépendante de l'ignominie des contenus, laisse peu de doutes quant au fait qu'ils soient parfaitement au courant de l'usage qui est fait de leurs compétences.

Les circuits de l'argent

Al Capone est tombé pour fraude fiscale. Après plus de dix années de prohibition, c'est finalement avec des moyens bien plus classiques que les forces de l'ordre sont venues à bout du plus emblématique des gangsters américains.

Mais l'état américain n'est pas venu à bout pour autant de la mafia italo-américaine, qui durant ces années fastes de prohibition, est devenue l'une des plus puissantes de la planète.

Ce tragique épisode de l'histoire des États-Unis pourrait nous faire économiser non seulement du temps et beaucoup d'argent dans la lutte contre le trafic d'images pédophiles, mais il pourrait aussi nous éviter de faire prospérer inutilement de dangereux criminels.

Le court chapitre consacré aux systèmes de paiement utilisés par les pédopornographes dans « *An Insight into Child Porn* », laisse penser qu'une attention insuffisante est portée à cette dimension du problème.

Quand internet est devenu un business [pour la pédopornographie] à la fin des années 90, il était très facile d'y entrer. Je me souviens de responsables de sites comme Site-Key.com à Saint Petersburg qui ont fait de très bonnes affaires en 2000. Avec une entreprise dans le Delaware, un compte e-Commerce Visa et MasterCard ouvert avec Card Service International en Californie, ils faisaient passer tous les paiements via les USA à travers une passerelle Linkpoint.

Mais Site-Key n'était pas le seul système de paiement en ligne à offrir ses services aux pédophiles. L'un de ces services était même tout particulièrement destiné aux distributeurs de contenus pédophiles hardcore.

Une autre de ces solutions de paiement, IWest, avait son quartier général en Israël et facturait à travers des banques Israéliennes, parfaitement au courant de ce qu'il se passait. Visa a fini par leur retirer sa licence, ce qui ne les a pas découragé pour autant et les a fait passer à des solutions de paiement alternatives, comme CC-Bill, qui ne se souciait guère de ce qui était acheté, pour peu que l'argent continue à circuler.

À cette époque [avant 2001, ndt], facturer les clients n'était pas un problème, et héberger des images pédophiles non plus. La quasi totalité de sites étaient alors hébergés aux États-Unis car on y pratiquait des tarifs imbattables.

Les sites web généraient des trafics phénoménaux, ce qui laisse à penser que l'intérêt pour ces contenus est bien plus répandu qu'on ne le croit habituellement.

Certains groupes Biélorusses, spécialisés dans les solutions de paiement en ligne, ont construit des technologies dédiées qui peuvent être utilisées pour facturer toutes ces transactions et blanchir l'argent par la même occasion.

Par la suite, certains producteurs de contenus comme LS Studios [fermé en 2004, ndt] sont même allés jusqu'à développer leurs propres solutions de paiement.

Même si l'auteur se contente de ne décrire que sommairement

une période désormais révolue de l'histoire de la pédopornographie, et reste muet sur les procédures en cours actuellement, il est difficile de croire qu'une enquête sérieuse ne donnerait pas, aujourd'hui, de nouvelles pistes pour poursuivre ces criminels.

Une R&D qui pourrait mener tout le monde en prison

On ne construit pas de tels dispositifs technologiques sans une R&D particulièrement pointue. Celle-ci a pour caractéristique, entre autres, de ne pas prêter la moindre importance aux dégâts qu'elle pourrait occasionner chez ceux qui auraient le malheur d'héberger, à leur insu, un virus conçu par les opérateurs de réseau pédopornographiques. Un quart des ordinateurs connectés à Internet étant infecté par un virus/Trojan²⁰, personne n'est à l'abri (tous ces Trojans ne sont pas utilisés que par ces opérateurs, il en existe une multitude d'autres usages).

À l'heure où une loi comme Hadopi sanctionne le « défaut de sécurisation », il est utile de rappeler que l'essentiel des utilisateurs d'Internet sera bien incapable de sécuriser réellement quoi que ce soit. D'autant que les Trojans conçus par les opérateurs de réseaux pédopornographiques n'ont nullement pour but de détruire ou de ralentir votre ordinateur, ce qui risquerait de signaler leur présence, ce ne sont que des parasites qui utilisent, dans la plus grande discrétion, une partie des ressources de la machine qui les héberge.

Ces Trojans sont variés, et ont différents usages qui permettent aux opérateurs de mettre en place les multiples aspects de leur circuit de distribution.

Ils servent parfois à voler des identités, ces mêmes identités sont alors utilisées pour acheter des nom de domaines, louer des serveurs, etc.

²⁰ <http://arstechnica.com/old/content/2007/01/8707.ars>

Mais ce n'est pas tout : d'autres Trojans²¹ sont utilisés comme « proxy SOCKS » [intermédiaires, ndt] pour mettre en ligne des images et des vidéos pédophiles sur les serveurs de contenus, en utilisant les ordinateurs zombies comme couvertures.

Les Russes ont également mis au point une technologie permettant d'utiliser les ordinateurs infectés par un nouveau type de Trojan comme un cluster de serveurs [les ordinateurs infectés servant alors de serveurs hébergeant les contenus pédophiles ndt]. Une sorte de gigantesque réseau distribué de serveurs (à la façon du projet Freenet, mais en utilisant des ordinateurs infectés comme nœuds de réseau).

Avec ces technologies de pointe, plus besoin même d'héberger des contenus pédophiles, ce sont les ordinateurs infectés par les virus qui s'en chargent. L'avertissement est cinglant, et devrait être porté à la connaissance de tout juge appelé à se prononcer dans une affaire de possession de contenus pédopornographiques :

Il faut être très clair à ce sujet : si vous possédez une adresse email, il y a une chance que des contenus pédophiles se trouvent en ce moment même sur votre ordinateur, pour peu que vous ayez reçu du spam pédophile, ou même pornographique, même si celui-ci a été filtré par votre filtre à spam.

Si votre ordinateur n'est pas sécurisé à 100% contre les Trojans, les virus et les logiciels d'intrusion, il se peut que votre ordinateur fasse partie d'un vaste réseau de distribution de contenus pédophiles²².

²¹ <http://www.commentcamarche.net/contents/virus/trojan.php3>

²² <http://news.zdnet.co.uk/security/0,1000000189,39115422,00.htm>

Que nous réserve la distribution des contenus pédopornographiques demain ?

Soyons réalistes, avec une telle capacité à innover, et au vu de la sophistication des technologies déjà en place aujourd'hui pour se jouer du filtrage, il n'y a aucune raison pour que les distributeurs cessent d'innover.

Deux raisons à cela : il serait risqué de faire reposer leur commerce sur cette seule technologie de réseaux parallèles, et il est prudent pour eux de continuer à avoir un, si ce n'est deux mètres d'avance sur le législateur qui, aujourd'hui, s'attaque - en légalisant le filtrage - à un circuit de distribution abandonné depuis des années. Ce mode de distribution n'est en effet utilisé de nos jours que par de rares survivants du monde de la production d'images pédophiles, qui font la joie des forces de police, car ce sont elles qui peuvent mener à des arrestations en série.

Quand ces amateurs auront disparu, le marché sera entièrement dans les mains de professionnels. Les stopper ou mettre la main sur les consommateurs, désormais cachés à travers de multiples outils dans la masse des adolescents téléchargeant du mp3, sera virtuellement impossible.

Mais il existe dès aujourd'hui d'autres technologies pour distribuer des contenus illicites, déjà en œuvre chez les opérateurs de réseaux pédopornographiques, comme par exemple celle décrite plus loin dans « *An Insight into Child Porn* », encore plus insensible au filtrage, car ne nécessitant même pas de passerelles sous forme de sites éphémères.

Depuis l'arrivée de Server 2008 de Microsoft, la virtualisation est accessible à tous. Cette technologie permet de se connecter à un ordinateur distant et d'en prendre le contrôle à partir de votre ordinateur, l'écran de l'ordinateur distant étant alors affiché sur votre PC.

Il existe des offres commerciales pour pédophiles qui se vendent sous la forme d'une station de travail virtuelle, proposée à la location [une solution technologique couramment utilisée dans de nombreuses entreprises, ndt]. Sur le disque dur de la station de travail virtuelle, un petit cadeau est destiné aux pédophiles sous la forme d'une collection de fichiers.

La connexion peut s'établir discrètement avec Windows Remote Desktop ou VNC [des technologies livrées en standard avec Microsoft Windows et d'usage courant, elles aussi, en entreprise, ndt]. Aucun fichier n'est transmis entre l'ordinateur du client et le serveur, seulement le contenu de l'écran de la station de travail et l'accès à son clavier, généralement de façon cryptée, et ne laissant pas la moindre trace de ce qui a été visualisé.

L'écran de la station de travail louée se trouvant en Russie, par exemple, et pouvant être visualisé sur un PC en Allemagne, le client passera au travers de tous les filtres, la censure, et la surveillance mise en place par le gouvernement Allemand.

Les producteurs de pédopornographie peuvent désormais tranquillement vendre des solutions d'accès à des machines virtuelles, là encore, il y a beaucoup à parier que Visa et Mastercard n'y trouvent rien à redire. Une fois connecté à sa machine virtuelle, le pédophile y découvrira une partition TrueCrypt, une sorte de disque dur crypté, pour lequel il aura reçu un mot de passe.

La partition peut tout à fait être conservée en local sur le PC du pédophile une fois téléchargée, personne ne saura ce que c'est, et il ne sera qu'un utilisateur de solution de virtualisation parmi des millions d'autres.

Les Russes ont construit depuis quatre ans des solutions complètes en prévision d'une arrivée massive du filtrage et afin de pérenniser leurs affaires.

Filtrer : une fausse bonne idée

Le business de la pédopornographie est parfaitement à l'abri du filtrage, et ses consommateurs avertis le sont déjà en grande partie. Les rares consommateurs « novices » d'un point de vue technologique ne tarderont pas, faute de pouvoir satisfaire leurs besoins à des sources largement taries, à monter en compétences pour utiliser les nouveaux modes de distribution de ces cybercriminels.

Une large part des adolescents Français savent dès aujourd'hui contourner Hadopi. À l'heure où des millions de chinois contournent sans soucis le système de filtrage le plus sophistiqué au monde²³, s'imaginer que les amateurs de pédopornographie ne feront pas de même avec le filtrage est une hérésie.

Au final, des sommes astronomiques vont être dépensées sans apporter l'ombre d'une solution au problème de la pédophilie. Pire encore, les rares consommateurs et distributeurs amateurs qui tombent aujourd'hui dans les filets de la police et de la gendarmerie seront, demain, parfaitement à l'abri.

Ce constat d'échec qui est sur le point d'être voté sous le nom de loi Loppsi à l'heure où j'écris ces lignes, ne se contente pas de masquer (ou censurer) un problème qu'il se refuse de traiter, il fait également l'impasse sur la façon dont celui-ci s'est développé.

Toutes les technologies décrites dans ce livre ne servent, pour le

²³ <http://www.nytimes.com/2010/01/16/technology/internet/16evade.html>

moment, qu'à distribuer des contenus pédopornographiques. À notre connaissance, ce sont les seuls contenus à avoir atteint un tel degré de sophistication dans leur mode de distribution, tout simplement parce que ces contenus ont été les premiers à être pourchassés à travers des outils de filtrage.

Mais il est utile, maintenant que vous avez pris connaissance de la réalité du fonctionnement de ce business sur internet, de le replacer dans une perspective plus globale.

Le business de la pédopornographie est une petite niche. Il représente, d'après les données que nous avons pu récolter, quelques dizaines de millions de dollars au niveau mondial.

Le marché de la distribution clandestine de contenus va malheureusement s'élargir considérablement. En promulguant des lois comme Hadopi, et en mettant rapidement en place des solutions de filtrage sur les sites distribuant illégalement des contenus protégés par le droit d'auteur, comme c'est le cas bientôt en Espagne²⁴ et comme le président Nicolas Sarkozy l'a annoncé lors de ses vœux à la Culture en début d'année²⁵, le chiffre d'affaire que de tels circuits de distribution peut espérer réaliser est sur le point de se compter en milliards de dollars.

La véritable mafia qui réalise des profits avec la distribution de contenus pédopornographiques a tout à gagner d'une généralisation du filtrage, au même titre que les lobbys qui eux s'imaginent protégés des modèles économiques révolus.

Les réseaux pédopornographiques, du fait de leur avancée consi-

²⁴ <http://fr.readwriteweb.com/2010/01/14/nouveautes/bye-bye-dmocratie-lespagne-sapprete-censurer-les-sites-pirates/>

²⁵ http://hightech.nouvelobs.com/actualites/20100112.OBS3392/filtrage_internet_a_qui_s_est_adressa_sarkozy.html

dérable du point de vue technologique, sont les mieux placés pour proposer demain, sur ces mêmes bases technologiques, une distribution clandestine de contenus autrefois dominée par des technologies sans but lucratif particulier, comme le P2P, et n'alimentant pas les caisses de criminels endurcis.

Les solutions destinées à contourner Hadopi sont légions, mais beaucoup peuvent être stoppées par le filtrage, pas celles mise en place par les distributeurs de pédopornographie. Ils ont sur ce point une avance de plusieurs années.

Les conséquences du filtrage des réseaux étendu aux contenus copyrighés « piratés » seront de trois ordres.

Premièrement, nous allons voir apparaître des offres en tous points similaires aux offres proposant des contenus pédophiles, utilisant les même stratégies technologiques et marketing, mais proposant les derniers blockbusters d'Hollywood et de la musique, à des prix, évidemment, bien inférieurs à toute offre légale. Ensuite, et c'est probablement là que pèsera une lourde responsabilité sur le législateur, nous allons voir, au sein de ces réseaux parallèles, se mêler tous types de contenus, et s'opérer des rencontres et des interactions, car une dimension « sociale » ne manquera pas d'apparaître, entre des populations autrefois séparées, adolescents et pédo-criminels ou encore mafieux de toute sorte, qui feraient trembler d'effroi tout parent responsable.

Pour finir, et cela aura un impact majeur sur le monde de demain, de la même façon que la prohibition a fait la fortune de la mafia et l'a installée dans le paysage américain au point, quelques décennies plus tard, d'être en mesure de peser sur des élections nationales comme celle de JFK, nous allons faire la fortune d'une cyber mafia qui pour l'instant se contente de rouler en Porsche. D'ici quelques

années, leur patrimoine leur permettra de prendre le contrôle de multinationales parfaitement légitimes et de voyager en jet privé.

C'est une responsabilité considérable qui pèse sur les législateurs du monde entier, dont beaucoup sont persuadés d'œuvrer, à travers le filtrage des réseaux, pour le bien des enfants et de la société dans son ensemble. C'est malheureusement tout le contraire qui est sur le point d'arriver.

Ce livre n'a pour seul but que de les avertir, et de marquer, par sa mise à disposition au plus grand nombre, la date à partir de laquelle ces mêmes législateurs ne pourront plus invoquer l'argument consistant à plaider l'ignorance des conséquences de leurs actes.

La technologie est une chose compliquée, internet, de par sa dimension sociale, l'est encore plus. Ce qui est en train de se passer à travers l'instauration dans de nombreuses démocraties comme la France avec des lois comme Hadopi et Loppsi aura des conséquences dramatiques.

En introduisant des lapins en Australie, les colons, à l'époque parfaitement ignorants des règles élémentaires qui régissent un écosystème, pensaient régler le problème de l'approvisionnement en nourriture de la population. Ils ont provoqué un désastre écologique²⁶ que le pays n'arrive pas, encore aujourd'hui, à juguler. Nous sommes en train de faire la même chose avec le cyberspace, et il est encore temps de marquer une pause, de réfléchir aux conséquences de ce que nous sommes en train de faire, et d'œuvrer ensemble pour un avenir meilleur.

Fabrice Epelboin
ReadWriteWeb

²⁶ http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1960_num_69_373_14613

**LA CHASSE AUX PÉDOPHILES :
LE POINT DE VUE
D'UN EXPERT**

-

Tom Morton

Tom Morton est expert judiciaire en sécurité informatique auprès des tribunaux anglais. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur, il a travaillé auprès d'enquêteurs privés ainsi qu'avec la justice en Grande Bretagne. Il dirige des enquêtes judiciaires dans des cas impliquant des problématiques informatiques dans des affaires de pédophilie. Tom est également un ardent défenseur de l'open source, un passionné de media sociaux et s'intéresse à leurs impacts sur la vie privée. Vous pouvez trouver son site web à l'adresse errant.me.uk.

La première des justifications avancée pour filtrer le web a toujours été le combat contre les pédophiles et la pédopornographie. La raison en est simple : de toutes les activités illégales que l'on peut trouver sur internet, c'est sans conteste celle qui suscite un dégoût universel. La pédopornographie choque, et les politiciens aiment utiliser cela. La vraie question, est de savoir si le filtrage a un impact réel.

Affirmer que cela n'aura pas d'effet vous colle l'étiquette de celui qui fait l'apologie de la pédophilie ou, pire encore, du Diable. Cela dit, dans la mesure où je fais parti de ceux qui poursuivent et incarcèrent des pédophiles, sans l'aide de filtres ou de la surveillance d'internet, j'ai une position quelque peu privilégiée. On peut difficilement m'accuser de faire la promotion de la pédopornographie, et pourtant j'affirme que le filtrage de l'internet est inefficace pour m'assister dans ma mission. Dans « *An Insight into Child Porn* », Mr. X fait l'inventaire des raisons à cela, mais pour mettre son récit dans le contexte qui est le mien, il faut y ajouter quelques informations.

Arrêter les pédophiles sur Internet peut être à la fois très facile et extrêmement difficile. Pour faire simple, on peut les séparer en deux groupes : les producteurs et les distributeurs d'un côté, les consommateurs de l'autre (ainsi que, mais c'est très rare, ceux qui tombent dans les deux catégories). Les consommateurs sont eux même divisés en deux groupes : une large majorité se contentent de regarder des images (et possèdent des collections pouvant aller d'une cinquantaine d'images à plusieurs milliers) et une petite minorité qui accumulent des collections immenses qu'ils 'redistribuent' à la communauté.

Lesquels attrapons-nous ? De nos jours, quasiment que des consommateurs, la plupart du temps parce qu'ils sont dénoncés par leur entourage (leur épouse, un ami, un enfant, etc.). Attraper un distributeur est peu fréquent, car ils ont tendance à être plus à même d'effacer leurs traces, mais ce n'est pas impossible. Mettre la main sur un producteur est extrêmement rare.

La question centrale reste posée : filtrer les contenus sur Internet mènerait-il à plus d'arrestations ? Cela nous permettrait-il de pisser plus de producteurs (la réelle source du problème) ?

J'ai peur que la réponse soit négative, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il convient de cerner qui sont les producteurs. La pédopornographie est, c'est triste à dire, une affaire rentable. Dès lors, cela attire des gangs organisés qui disposent de moyens financiers et de la capacité à faire appel à des experts en technologie. Les moyens techniques décrits par Mr. X sont assez courants, mais ce ne sont pas les seules solutions employées pour cacher l'origine des images et la destination de l'argent. Qui plus est, les gangs ont tendance à se jouer des frontières, disposant d'ordina-

teurs et de serveurs un peu partout sur la planète (habituellement dans des pays où le recours aux forces de l'ordre peut s'avérer peu efficace), faire des enquêtes de police prend du temps et demande des moyens conséquents. Il est évident dans ce cas que le filtrage et la surveillance des réseaux ne seront d'aucune inutilité aux policiers qui traquent les producteurs de pédopornographie. Même si vous collectez quelques adresses IP et commencez à remonter une piste, le temps d'y arriver suffit amplement aux criminels pour déménager.

Un des modes de distribution de la pédopornographie est, bien sûr, le Peer to Peer (bien que ce soit beaucoup moins fréquent que ce que l'on imagine habituellement). Les pédophiles cherchent des contenus pédopornographiques sur les réseaux P2P, mais la plupart de ce que l'on y trouve n'est pas réellement de la pédopornographie et ne peut donner lieu à des poursuites. Des innocents peuvent même être amenés à télécharger de la pédopornographie accompagnant de la pornographie classique, sans même faire la différence (c'est incroyablement courant). L'anonymat apporte une difficulté supplémentaire pour filtrer le P2P, mais il faudrait un livre tout entier pour expliquer les tenants et les aboutissants qui font que cette technologie ne permet jamais de remonter la piste de quelqu'un souhaitant rester discret. Poursuivre les pédophiles à travers les réseaux P2P est donc difficile, et généralement frustrant, c'est souvent réalisé en mettant soi-même des contenus à disposition, et le filtrage ne rendrait pas les choses plus faciles, bien au contraire.

Troisièmement, il faut prendre en considération le problème de la « dernière technologie ». Les cercles de pédophiles ne montrent aucune résistance au changement des technologies et passent à la dernière technologie en date dès que cela s'avère nécessaire. Nous voyons cela de plus en plus souvent. Des réseaux tels que Tor1

(<http://www.torproject.org/index.html.fr>), par exemple, cryptent vos données et les acheminent d'une machine à l'autre sans la moindre possibilité de pister une adresse IP (contrairement au P2P). Il est impossible de dire précisément la quantité de contenus qui passent à travers ces réseaux car il n'y a tout simplement aucun moyen de le mesurer.

Dans ces scénarios, le filtrage est toujours une réaction à un état de fait, une tentative pour empêcher la prolifération de contenus. Parce que vous ne faites que réagir, il n'y aura aucun moyen de gagner et de filtrer tous les contenus. Au final, vous ne faites que pousser le trafic d'images pédopornographiques dans la clandestinité, sur des réseaux cryptés. Filtrer n'est et n'a toujours été qu'une réaction à des contenus disponibles publiquement, et n'a jamais été une solution pour régler le problème.

Attardons-nous un instant sur l'idée de la surveillance des réseaux : notamment sur l'idée d'installer un logiciel espion sur l'ordinateur de suspects afin de surveiller ce qu'ils font. Je ne peux m'empêcher de penser que si vous pouvez obtenir un mandat pour installer un tel logiciel, vous pouvez également en obtenir un pour saisir leur ordinateur afin d'en analyser le contenu. La véritable question étant de savoir si les informations que vous collectez ainsi seront de meilleure qualité ou disponibles en plus grande quantité. La réponse est certes positive, mais pas tant que cela. Les ordinateurs conservent la trace d'une quantité impressionnante d'informations, parfois des années après que celles-ci aient été effacées. Je fais le pari (je suis assez sûr de ce que je dis) d'être capable de fournir la même quantité d'informations - utilisables pour une enquête judiciaire - en analysant le disque dur d'un ordinateur qu'en y installant un logiciel espion durant quatre mois.

À quoi servent donc les informations recueillies à travers la surveillance ? J'imagine que l'argument consiste à dire que si l'on peut surveiller des pédophiles communicant les uns avec les autres on pourra en arrêter plus. Je doute fort que cela fonctionne. Qui plus est, toutes traces de telles communications seront encore là quand quelqu'un comme moi analysera la machine du suspect. Vu la vitesse à laquelle on peut obtenir un mandat pour suivre une piste, quelques mois de plus ne feront aucune différence. Voir ces interactions « en temps réel » n'augmentera pas le nombre de personnes que vous pourrez pister par la suite, si celles-ci souhaitent rester anonymes, il n'y a rien à faire.

L'autre enjeu en plus de la surveillance réside dans l'installation d'un logiciel espion, qui risque de laisser une porte d'entrée sur la machine susceptible d'être utilisée par un tiers. Cela ne fera guère que donner des arguments à la défense, et risque de mettre en péril l'ensemble de l'enquête pour un gain, somme toute, minime. Sans même évoquer le fait qu'une investigation « classique » de l'ordinateur du suspect sera requise quoi qu'il en soit pour corroborer les résultats de la surveillance. À mes yeux, la surveillance est une énorme perte de temps.

Au final, ceux que nous attrapons aujourd'hui sont presque toujours des consommateurs, et nous les arrêtons la plupart du temps suite à une plainte de leur entourage. La surveillance généralisée de l'Internet pourrait augmenter le nombre de personnes arrêtées pour consommation de pédopornographie, mais nous n'attrapons que des consommateurs, pas des producteurs. Je ne peux pas, pour des raisons évidentes, mettre des chiffres précis sur ces faits, mais je suis certain que l'augmentation du nombre d'arrestations sera minime. L'effet sur la quantité de contenus pédopornographiques disponibles (du fait du filtrage) sera tout aussi négligeable.

Voilà, dès lors, le cœur du problème. Au vu de l'énorme quantité d'argent dépensée pour mettre en place le filtrage et la surveillance, l'impact sera minime et mal ciblé. Si vous souhaitez réellement stopper ces pédophiles, vous devez aller à la source du problème et combattre les producteurs. C'est difficile, coûteux, et ne confère pas d'avantage politique immédiat.

Tout ce vacarme fait autour du filtrage et de la surveillance, ainsi que de son utilité dans la lutte contre la pédophilie, est non seulement un mensonge mais c'est également très dommageable.

C'est un mensonge car il n'y a aucune raison pour que cela ait le moindre effet, et c'est dommageable car le grand public s' imagine que nous n'arrêtons pas, de nos jours, de pédophiles. Nous en attrapons beaucoup, mais maintenant nous avons besoin de moyens pour aller à l'assaut des producteurs et des gangs, c'est la seule chose qui reste réellement à faire.

Tout cela nous ramène à la première question : si le filtrage et la surveillance des réseaux n'est d'aucune utilité dans le combat contre les pédophiles, pourquoi est-ce donc le principal argument de ceux qui veulent l'imposer ?

Je vous laisse tirer vos propres conclusions.

Tom Morton
Expert auprès des tribunaux anglais

**L'IMPOSSIBLE
MAIS NÉCESSAIRE
OPPOSITION**

-

Guillaume Champeau

Guillaume Champeau est le fondateur et le rédacteur en chef du site d'information Numerama.com

C'est comme si c'était fait. « *Nous nous sommes mis d'accord : l'accès aux sites à caractère pédopornographique sera bloqué en France* ». Le mardi 10 juin 2008, à la sortie des Assises du Numérique, Michèle Alliot-Marie n'a laissé planer aucun doute sur le résultat des discussions entamées avec les fournisseurs d'accès à Internet, qui s'engageaient ce jour-là à bloquer l'accès aux sites de pédopornographie qui leur seront notifiés¹. Une Charte sur la Confiance en Ligne devait être signée en ce sens dans les semaines suivantes² entre le gouvernement, les fournisseurs d'accès, les opérateurs mobiles, les fournisseurs de services en ligne, et les éditeurs. Puis une disposition de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi) devait venir sceller le cadre juridique de ces opérations de filtrage.

En quelques mots, celle qui était alors Ministre de l'Intérieur avait fermé la porte à toute idée de débat. Circulez, il n'y a rien à voir.

Et comment, en effet, faire front contre la morale la plus intestine et s'opposer à cette idée qui, au nom de la nécessaire protection de l'enfance, ouvre cependant la porte vers une pente glissante pouvant mener à la censure la plus arbitraire sur Internet ?

¹ http://www.interieur.gouv.fr/sections/le_ministre/interventions/archives-mam/assises-du-numerique-100608

² À notre connaissance, le projet n'a pas été finalisé.

Il s'agit naturellement de « protéger les enfants et leurs familles contre les pédophiles », s'est expliquée Michèle Alliot-Marie dans une formule qui appelle à l'instinct le plus protecteur de chacun d'entre nous. Comment devant cet argument chargé au pathos rejeter l'idée d'un filtrage sans être placé immédiatement dans le camp des pédophiles ?

L'opinion publique, sensible comme nous tous aux viols de ses enfants (comment ne le serait-elle pas ?), ne peut qu'adhérer totalement au projet gouvernemental de bloquer les sites Internet des criminels. Personne ne souhaite laisser prospérer des places de marché sur lesquelles s'échangent en quasi impunité des photos et des vidéos de petits garçons et de petites filles abusés par la plus immonde des lâchetés humaines. Évidemment, mille fois oui, il faut lutter avec la plus extrême sévérité contre les violeurs d'enfants.

Mais une démocratie ne doit pas se laisser emporter par l'émotion et oublier ses principes, ou au contraire laisser les principes moraux guider seuls l'action publique.

Protéger ses enfants, ça n'est pas seulement protéger leur intégrité physique et leur développement sexuel et psychologique, c'est aussi désirer pour eux une société dans laquelle ils pourront s'épanouir le plus librement possible. Et ne rien accepter qui irait contre cette liberté.

Or le projet de loi LOPPSI défendu par Michèle Alliot-Marie et repris à son compte par Brice Hortefeux ouvre la porte à toutes les dérives contraires à un état de démocratie et de liberté. Il institutionnalise une forme de censure décidée entre gens consentants, sans le contrôle indispensable du juge : les citoyens dénoncent, l'État vérifie, les FAI censurent. Aujourd'hui c'est pour la pédophilie, mais demain ?

Avant d'accepter le filtrage des contenus pédopornographiques, il faut se demander s'il s'agit d'une mesure efficace, proportionnée et exceptionnelle, ou s'il s'agit d'une mesure que l'on sait d'avance inefficace et dangereuse mais qui pourrait servir un jour d'autres desseins.

Où se situera le curseur entre les sites indéniablement pédo-criminels qu'il faut bloquer, et les sites à tendance pédophiles qui prêtent davantage à interprétation ? La morale publique étant une donnée variable dans toute société, que censurera-t-on demain au nom de sa protection ?

L'Histoire nous l'a malheureusement trop appris. Nul ne sait ce que l'avenir réserve, et les régimes politiques changent plus rapidement qu'on ne le perçoit. Aurait-on sous Vichy étendu la liste des sites bloqués à ceux des communautés juives ou homosexuelles ? L'étendra-t-on demain aux sites de communautés islamiques si des attentats meurtriers sont commis au nom d'Allah par des extrémistes ? Interdira-t-on bientôt l'usage de certains réseaux cryptés parce qu'il est impossible de contrôler ce qu'il s'y passe, quand bien même ils sont indispensables notamment aux dissidents chinois pour communiquer sans risque de représailles ?

Cet ouvrage tente modestement de démontrer que le filtrage préconisé par la loi Loppsi ouvre la porte à des dérives qu'une démocratie saine ignore, mais qu'elle découvre alors trop tard lorsqu'elle n'en est déjà plus une. Il ne faut surtout pas encourager les réseaux pédo-criminels les plus infâmes à se cacher derrière des systèmes toujours plus opaques qui les font déjà échapper à la censure, et qui les confortent dans une forme d'irréversible impunité.

Le filtrage est une réponse facile, mais ça n'est pas pour autant une bonne réponse. Nous l'avons vu, il sera de toute façon ineffi-

cace à l'égard des pédo-criminels qui disposent déjà depuis longtemps de moyens techniques de communication qui échappent à tout filtrage. Mais par ailleurs, organisé comme le souhaite le gouvernement, sans recours à l'autorité judiciaire, il piétine le respect des droits et libertés les plus fondamentaux, et fait peser le risque de graves dysfonctionnements.

Les droits fondamentaux à l'épreuve du filtrage

L'article 227-23 du Code Pénal punit « le fait de diffuser, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur, lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique ». Jusqu'à présent, seuls les tribunaux ont la charge de définir le « caractère pornographique » d'une image, et de constater avant toute condamnation si la personne filmée, photographiée ou autrement représentée est bien mineure.

Au nom du respect des droits et des libertés fondamentaux, qui ont valeur constitutionnelle dans notre pays, nul ne peut être condamné sans procès équitable. Le premier rôle d'un juge n'est pas de condamner le prévenu présent dans le box des accusés, mais bien de lui assurer le droit de présenter une défense. Nous sommes tous présumés innocents avant d'être déclarés coupables. Il s'agit d'un principe intangible du droit, qui ne s'arrête pas aux frontières du cyberspace.

Or avec le projet de loi LOPPSI, le gouvernement prévoit à l'article 4 que « *lorsque les nécessités de la lutte contre la diffusion des images ou des représentations de mineurs relevant des dispositions de l'article 227-23 du Code Pénal le justifient, l'autorité administrative notifie [aux FAI] les adresses Internet des services de communications au public en ligne entrant dans les prévisions de cet article, et auxquelles ces personnes doivent empêcher l'accès sans délai* »³.

³ D'après sa rédaction issue du projet de loi déposé en mai 2009, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl1697.asp>

Sous prétexte que nous sommes là sur Internet, et qui plus est sur le sujet hautement passionnel de la pédophilie, les droits de la défense disparaissent. Le juge n'a plus son mot à dire. C'est l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC), directement rattaché au Ministère de l'Intérieur, qui devrait avoir la charge d'établir la liste noire des sites à bloquer, et qui la transmettra aux FAI.

Tel que prévu par le gouvernement, le filtrage se fera sans que les juges vérifient au préalable que les sites accusés sont effectivement coupables, et ni les fournisseurs d'accès à Internet ni les sites concernés ne pourront s'opposer aux demandes de blocage qu'ils estimeraient abusives.

En principe, et paradoxalement, la censure est publique. Dans le bon vieux monde de l'imprimerie, la liste des imprimés interdits en France est publiée au Journal Officiel⁴, pour que chacun puisse savoir ce qui est autorisé ou non, et pour que chacun soit informé des motifs qui ont conduit à son interdiction sur le territoire français. La publicité est d'ailleurs la règle pour tous les documents administratifs.

Mais il est permis de douter qu'avec la loi LOPPSI la liste noire établie par arrêté du Ministère de l'Intérieur suive la règle de la publicité. Dans l'univers numérique, publier une blacklist c'est mettre au grand jour la liste des sites pédopornographiques qui seront alors facilement accessibles en contournant les outils de filtrage, notamment en passant par des proxys hébergés à l'étranger.

⁴ <http://vieuxsinge.blog.lemonde.fr/liste-des-ouvrages-interdits-en-france/>

Inversement, ne pas publier la liste alors qu'il n'y a aucun contrôle judiciaire préalable, c'est aussi s'exposer à l'arbitraire et prendre le risque que des sites parfaitement légitimes soient bloqués. En Grande-Bretagne, une page de l'encyclopédie collaborative Wikipedia a ainsi été bloquée parce qu'elle reproduisait la pochette de l'album *Virgin Killer* de Scorpions (de 1976)⁵, sur laquelle une fillette pose nue, le sexe toutefois dissimulé derrière l'effet graphique d'un éclat de verre. Choquée, l'Internet Watch Foundation (IWF) avait souverainement décidé d'ajouter l'URL de la page de Wikipedia à sa liste noire des sites soupçonnés d'abriter des contenus pédophiles. L'organisme britannique, financé par l'Union Européenne et plus de 80 entreprises de télécoms, transmet régulièrement son listing aux FAI britanniques, qui bloquent immédiatement les URL sur simple requête. Sans vérification préalable. Or même si déjà en son temps la pochette avait fait scandale et avait été interdite dans certains pays, l'illustration de *Virgin Killer* n'est pas une image pédopornographique. C'est au mieux une œuvre d'art provocatrice, au pire une image de mauvais goût. Mais aucune fillette n'a été violée pour sa réalisation, et l'on imagine mal que l'image puisse réveiller des pulsions chez les pédo-criminels en puissance. Et quand bien même il y aurait un doute, ça n'est pas à un organisme d'en décider, mais à la Justice.

En Australie, c'est l'Autorité Australienne des Communications et des Médias (ACMA) qui est chargée d'établir la liste des sites à contenus pédopornographiques interdits sur le territoire, et la liste est gardée secrète. Elle est utilisée y compris pour poursuivre les sites Internet qui pointent vers d'autres sites aux contenus censurés, sous peine d'astreinte de 11 000 \$ par jour pour ceux

⁵ http://en.wikipedia.org/wiki/Virgin_Killer

qui ne retirent pas les liens après notification. Dans la liste des liens proscrits en Australie figurent ainsi également des pages de sites étrangers qui se contentent eux-mêmes de lister les adresses bloquées dans leur propre pays⁶. Les liens vers les pages de Wiki-leaks qui listent les sites bloqués au Danemark (3 863 sites), en Thaïlande (11 329 sites) ou encore en Finlande (797 sites) sont ainsi interdits en Australie.

En Finlande, un homme qui protestait contre le filtrage et qui publiait sur son site « une centaine de sites censurés » a lui-même vu son site ajouté à la liste des sites interdits aux finlandais. Selon un site local, pourtant, la plupart des noms de domaine référencés dans la blacklist seraient des sites pornographiques légaux⁷.

En Allemagne, la ministre des affaires familiales Ursula von der Leyen avait fait voter au Bundestag une loi qui, à l'instar de la Loppsi en France, prévoyait de faire obligation aux FAI de bloquer l'accès à des sites dont la liste serait établie par le BKA, l'office fédéral de police criminelle allemand. Mais le Président a finalement bloqué la promulgation du texte⁸. D'après des études menées en Allemagne, sur 8 000 adresses présentes dans les listes noires présumées de la police, seuls 110 sites web contenaient effectivement des images pornographiques impliquant des mineurs. Après notification à l'hébergeur, seulement 7% de ces contenus pédo-criminels hébergés dans des pays non-membres d'Inhope⁹ (un réseau international de signalement) étaient toujours accessibles après 14 jours. La plupart ont été supprimés dans les 48h00 après notification. Dit autrement, sur 8 000

⁶ <http://arstechnica.com/tech-policy/news/2009/03/first-rule-of-internet-censorship-hide-the-block-list.ars>

⁷ <http://plaza.fi/edome/uutiset/lapsipornosuodatin-suodattaa-kaikkeaa-muuta-paitsi-lapsipornoa>

⁸ <http://www.thelocal.de/politics/20091128-23585.html>

⁹ <https://www.inhope.org/>

adresses référencées par la police sans contrôle judiciaire, seules 1,37 % des URL avaient un caractère pédopornographique avéré ! Et sur ces 1,37 %, 93 % ont fait l'objet d'un retrait sur simple signalement en moins de deux semaines.

Ainsi l'extrême majorité des sites soupçonnés par la police allemande étaient soit légaux, soit régulés par les hébergeurs eux-mêmes qui acceptent de supprimer les contenus dès notification, même lorsqu'ils sont à l'étranger. L'Allemagne en a conclu logiquement qu'elle n'avait pas besoin de filtrage, qui serait à la fois coûteux (nous y reviendrons), inefficace et injuste.

Malheureusement, tant que le filtrage se cantonne aux contenus pédopornographiques, ces problèmes restent inaudibles pour la majeure partie de la population, pour laquelle l'émotion prend systématiquement le dessus sur la raison. Mais une fois que le principe du filtrage secret sera accepté pour les contenus pédophiles, le risque pourra s'étendre à d'autres champs de contenus moins chargés en émotion, en toute discrétion.

C'est pourquoi nous craignons que la pédophilie ne soit qu'instrumentalisée pour ouvrir la porte au filtrage sans contrôle judiciaire.

Un précédent d'une telle exploitation des crimes sexuels comme cheval de Troie existe en France. Le FNAEG¹⁰, le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques, avait été créé en 1998 pour permettre à la police et à la gendarmerie d'accéder aux traces ADN des seuls délinquants sexuels. Depuis, le FNAEG a été étendu à de multiples reprises, et s'applique aujourd'hui selon le

¹⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier_national_automatis%C3%A9_des_empreintes_g%C3%A9n%C3%A9tiques

Syndicat de la Magistrature aux « trois-quarts des affaires traitées dans les tribunaux (...) à l'exception notable de la délinquance financière, ou encore de l'alcoolisme au volant ». En 2008, seulement 10 ans après sa création, le fichier comptait déjà plus de 800 000 empreintes génétiques.

Il en sera de même pour le filtrage, qui se généralisera. L'industrie du divertissement par exemple n'attend que la porte s'entrouvre pour s'y engouffrer. « *Le débat nous intéresse de très près car les engagements qui seraient pris concernant les contenus pédophiles peuvent effectivement passer par du filtrage* », avait confessé Jérôme Roger, le patron de la SPPF (Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France), au sujet de la loi Loppsi¹¹. « *Les problématiques de l'industrie musicale ne sont pas éloignées de ces autres préoccupations qui peuvent paraître évidemment beaucoup plus graves et urgentes à traiter.* »

¹¹ <http://www.pcinpact.com/actu/news/44118-SPPF-majors-filtrage-olivennes-elysee.htm>

Le filtrage ne peut être efficace que s'il est trop efficace

La difficulté à comprendre la technologie est l'une des raisons qui pousse le gouvernement et la majorité parlementaire à prôner des mesures de filtrage pour Internet, tous persuadés qu'ils sont, qu'elles seront efficaces. Les lobbyistes qui parviennent à les convaincre sont employés par les industries qui vendront à prix d'or les solutions de filtrage aux fournisseurs d'accès à Internet ou à l'administration. Ces industries font miroiter l'impossible.

Ainsi dans le cadre de la régulation du marché des jeux d'argent en ligne, le gouvernement a souhaité donner à l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) le pouvoir de demander le blocage des sites de paris en ligne non homologués par l'État. À cette occasion, le député UMP Jacques Myard avait balayé d'un revers de la main l'idée que le filtrage serait facilement contourné par les joueurs. « *Ça n'est pas si facile que ça. J'ai rencontré des sociétés du secteur de l'armement qui affirment que le blocage est parfaitement possible. Pour cela, l'ARJEL devra se doter d'une batterie d'ordinateurs très puissants...* », avait-il affirmé¹². L'argument fait pouffer de rire n'importe qui connaît un minimum l'architecture d'Internet. Et cela vaut bien sûr aussi pour le blocage des sites pédopornographiques¹³.

¹² <http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2009-10-13/jeux-en-ligne-interview-myard-ump-on-marche-sur-la-tete-en-copiant-hadopi/916/0/385125>

¹³ Il nous faut préciser qu'en matière de blocage des sites de Jeux d'Argent, le gouvernement a accepté lors des débats parlementaires que seuls les tribunaux peuvent ordonner les mesures de filtrage. Mais ça n'est pas à l'ordre du jour concernant la pédopornographie.

Pour alimenter un groupe de travail sur les modalités techniques d'application du projet de loi LOPPSI, la Fédération Française des Télécoms (qui regroupe Bouygues Telecom, SFR, Orange et Numericable) a adressé en 2009 une étude d'impact sur le filtrage des contenus pédophiles souhaité par le gouvernement¹⁴. L'étude conclut, comme l'avait fait Free quelques mois auparavant, que le filtrage est au mieux inefficace, au pire extrêmement coûteux pour une efficacité de toute façon douteuse, ou disproportionnée. « Plus la technique de blocage est précise, plus elle est coûteuse et plus elle présente un risque de congestion au niveau de l'équipement d'inspection (DPI), qui se matérialise le jour où un site à fort trafic (ex. Google, YouTube...) est inséré dans la liste des sites à bloquer », note ainsi l'étude d'impact.

La manière la plus efficace de filtrer les contenus échangés sur Internet est en effet d'obliger toutes les communications à passer par un serveur de contrôle, qui analyse chaque paquet envoyé et reçu pour en vérifier le contenu avant d'accorder un laissez-passer. C'est ce qu'on appelle en langage technique le DPI (Deep Packet Inspection). Mais Internet est une toile d'araignée dont les principes architecturaux reposent justement sur l'absence de point de passage imposé. Imaginez les bouchons et les travaux à réaliser si l'on exigeait qu'une fouille de votre véhicule soit effectuée à Paris pour tout trajet entre Nice et Marseille. Et bien c'est un peu la même chose avec le filtrage par DPI.

L'étude estime que le coût d'un tel filtrage peut monter à 140 millions d'euros sur trois ans. Or on ne sait pas qui doit payer la note. De plus, un problème éthique extrêmement grave se pose, pour une solution de toute façon inefficace dans les cas du chiffrement des

¹⁴ <http://www.pcinpact.com/actu/news/53360-fft-etude-impact-filtrage-blocage.htm>

communications qui est depuis longtemps de rigueur pour tous réseaux pédo-criminels. Les outils de DPI sont en effet incapables de comprendre le contenu des données cryptées qu'ils analysent. Il pourrait tout aussi bien s'agir de transactions bancaires confidentielles, d'échanges de secrets industriels ou d'échange de musique ou de film en P2P sécurisé. Plus le gouvernement pousse le commun des internautes à chiffrer ses données, plus les pédo-criminels se noient dans la masse. Autrefois, il était encore possible de suspecter les internautes dont le volume de données cryptées était anormalement élevé. Mais demain, notamment sous l'effet de la loi Hadopi, ce sera de plus en plus compliqué, voire impossible¹⁵.

De toute façon selon les opérateurs télécoms, « *les solutions de blocage (...) ne permettent d'empêcher que les accès involontaires à des contenus pédopornographiques disponibles sur le web (à travers le protocole http)* », mais pas d'empêcher les réseaux pédophiles de prospérer. « *Il est à souligner que tous les contenus diffusés sur les réseaux Peer-2-Peer, Usenet, Chat de type IRC ne sont pas inscrits dans le périmètre de blocage. Or d'après une enquête (...), IRC est depuis 20 ans une des principales plateformes d'échange d'images pédopornographiques* », peut-on lire dans l'étude d'Impact.

Comme tout filtrage, celui imposé par le gouvernement et mis en œuvre par les FAI créera des dommages collatéraux. Soit le filtrage est trop grossier et présente un risque de bloquer y compris l'accès à des sites parfaitement légitimes, soit le filtrage se veut le plus fin possible et il devient alors trop poreux ou impossible à mettre en œuvre techniquement dans des coûts raisonnables. De plus, toutes les techniques de blocage même les plus efficaces peuvent être contournées, par l'installation de sites miroirs, par

¹⁵ <http://www.numerama.com/magazine/12908-orange-estime-que-l-hadopi-est-un-danger-pour-le-gouvernement.html>

changements réguliers d'adresse IP, par proxys, par réseaux anonymants de type TOR, par l'utilisation de DNS tiers ou encore par des contournements de type fast-flux¹⁶.

« Il est fort à parier que dès lors que le blocage sera effectif, les sites spécialisés dans les techniques de contournement vont se multiplier, réduisant ainsi fortement l'efficacité du dispositif », prédit à juste titre la Fédération Française des Télécoms.

Selon les derniers échos parvenus au moment de l'écriture de ces pages, le gouvernement confronté à ces remarques aurait décidé de reculer sur l'obligation de résultat imposée aux FAI dans le texte initial du projet de loi. Il s'agirait à la place d'une obligation de moyens, mais c'est une méthode extrêmement critiquée qui aurait été choisie comme standard.

Les FAI auraient en effet l'intention de préconiser comme méthode de blocage le protocole BGP (Border Gateway Protocol)¹⁷. Avec ce protocole, les routeurs des fournisseurs d'accès s'échangent des informations sur les réseaux et établissent ensemble quotidiennement les meilleures routes à prendre pour accéder à une adresse. Si l'un des fournisseurs d'accès déclare que son routeur est la meilleure route à prendre pour aller vers une adresse IP précise, tous les FAI qui suivent ce conseil dirigent leurs abonnés vers ce routeur. Lequel peut fermer la porte et interrompre là toute communication vers l'adresse IP visée. C'est à cause d'un ordre de blocage exécuté avec un peu trop de zèle par cette méthode BGP que Pakistan Telecom avait fait bloquer YouTube dans le monde entier

¹⁶ Voir à ce sujet l'étude réalisée par Christophe Espem, « Principe, intérêts, limites et risques du filtrage hybride à des fins de blocage de ressources pédopornographiques hébergées sur des serveurs étrangers », <http://www.laquadrature.net/files/note-quadrature-filtrage-hybride.pdf>

¹⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Border_Gateway_Protocol

pendant 2 heures en 2008¹⁸, en demandant à tous les FAI de passer par ses routeurs alors qu'ils bloquaient l'accès à YouTube.

Dans l'idée du groupe de travail de la Loppsi, l'administration pourrait avoir l'autorisation d'agir comme un fournisseur d'accès, et annoncer les routes des sites à bloquer grâce à un routeur placé sous son contrôle. L'avantage est que l'abonné pourrait être informé du blocage, grâce à une réponse appropriée (le routeur pourrait, en toute violation de la neutralité du Net, renvoyer l'abonné vers une page d'information). Mais c'est prendre une massue pour tuer une mouche. Toute l'adresse IP concernée serait bloquée, donc y compris tous les sites légitimes éventuellement hébergés sur le même serveur. Or un serveur avec une seule adresse IP peut héberger des centaines de sites Internet appartenant à autant de clients différents. Le tout pour un résultat de toute façon inefficace à l'encontre des pédo-criminels, puisque les amateurs de contenus pédopornographiques pourront toujours contourner le mécanisme grâce à des sites miroirs, des proxys, et d'autres réseaux d'anonymisation comme Tor¹⁹.

Le blocage de la pédophilie géré par l'administration en collaboration directe avec FAI part d'une intention sans doute louable. Mais on l'a vu, sa mise en œuvre sera totalement inefficace à l'égard des pédo-criminels, et les effets de bords trop nombreux et risqués pour rendre la mesure acceptable, à la fois sur le plan technologique, éthique, économique, juridique et pénal. Sacrifier autant de droits et de libertés ne vaut pas de s'offrir une simple illusion de sécurité.

Guillaume Champeau

fondateur et directeur de la rédaction de *numerama.com*

¹⁸ <http://www.numerama.com/magazine/8666-youtube-bloque-au-pakistan-et-dans-le-reste-du-monde.html>

¹⁹ <http://www.torproject.org/>

TÉMOIGNAGE D'UN GENDARME

-

Hervé Recoupe

Hervé Recoupe a été le Directeur d'enquête de la Gendarmerie Nationale dans le cadre de la commission rogatoire Némésis¹. On lui doit l'arrestation de centaines de pédo-criminels et l'un des coups de filet les plus spectaculaires qui ait été opérés en France dans les milieux pédophiles. Dans ce texte, il nous propose sa lecture de la loi Loppsi, vu par l'un des plus redoutables chasseurs de pédophiles de l'Internet français.

Le filtrage des sites proposant du contenu pédopornographique pourrait être une idée séduisante si elle était appliquée dans tous les pays du monde. Or à la lecture du projet de loi de la Loppsi, on s'aperçoit que l'on s'évertue à boucher avec nos dix doigts un seau d'eau percé avec bien plus de trous.

N'y a-t-il pas d'autres solutions pour utiliser à meilleur escient les ressources dédiées à ce combat ?

Actuellement, il existe plusieurs moyens d'accéder à des contenus pédopornographiques, sans vouloir dévoiler toutes les techniques utilisées, je citerai simplement l'utilisation de plusieurs protocoles tels que le Web, le FTP, les newsgroups, le P2P, les logiciels permettant des échanges cryptés entre utilisateurs de confiance, des réseaux tels que l'IRC utilisés pour le chat et tous ses dérivés. Il existe de multitudes façons d'échanger et de mettre à disposition des contenus illicites, de façon plus ou moins discrète.

¹ <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/index.php/fre/sites/Gendarmerie/Presse/Communiqués/Bilan-de-l-operation-NEMESIS>

Nous observons aujourd'hui une évolution dans les usages des internautes qui consomment des contenus pédopornographiques, qui se tournent désormais vers des systèmes de plus en plus protégés, dès qu'ils s'aperçoivent que le système qu'ils utilisent est sous la surveillance des forces de l'ordre. Le système P2P eMule, par exemple, est de plus en plus déserté suite au battage médiatique faisant état de la surveillance du STRJD. Le système eDonkey souffre de la même désaffection, les internautes étant de plus en plus conscients de l'absence totale d'anonymat qu'il offre à ses utilisateurs.

De nos jours, il est très facile de passer outre un filtre mis en place dans une administration ou une société. Une requête sur un moteur de recherche renseignera rapidement l'internaute sur la procédure à adopter, et ce dernier n'aura que l'embarras du choix parmi tout un panel de techniques. Dans la pratique, contourner un filtrage est donc assez simple. Quand c'est un port² ou un site qui est interdit aux employés d'une société, ce qui est courant, on passe par l'intermédiaire d'un relais non filtré.

Il m'est arrivé de diriger des formations sur les réseaux IRC au Centre National de Formation de Police Judiciaire. Un jour, des élèves m'ont signalé que l'administrateur réseau du centre de formation avait interdit l'accès à certains sites. Étant dans un cadre où justement ces élèves se devaient d'apprendre des techniques poussées d'investigations numériques, je leur ai montré comment accéder simplement à la page tant convoitée en passant par un serveur distant, tout en utilisant un port autorisé.

² [http://fr.wikipedia.org/wiki/Port_\(logiciel\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Port_(logiciel))

Il n'existe pas de problème sans solution sur Internet, et les méthodes que j'ai pu employer sont à la portée de l'Internaute moyen, je ne me considère pas moi-même comme un expert dans ce domaine. Précisons par ailleurs que si l'internaute n'a pas les ressources matérielles nécessaires, comme un serveur par exemple, il pourra facilement les trouver sur Internet.

Du point de vue des marchands de pédopornographie, il est très facile d'utiliser le Web « de surface » pour acquérir de nouveaux clients, et passer ensuite à des réseaux privés pour effectuer leur business.

Pour les plus amateurs d'entre eux, créer son propre réseau IRC impénétrable aux forces de l'ordre est très simple. Il est également aisé de mettre en place ses propres serveurs DNS non filtrés, dont on ne communiquera les adresses qu'à quelques initiés afin qu'ils puissent accéder aux serveurs contenant des contenus pédopornographiques.

Filtrer Internet ne portera atteinte ni à la capacité des marchands de commercialiser leur offre, ni à celle des consommateurs d'y accéder.

La loi Loppsi

En relisant l'article 4 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du projet de loi, j'ai pu relever quelques incohérences.

I. Difficultés auxquelles la réforme entend remédier et application du droit en vigueur

Description de la situation de fait :

« Ainsi, jusque fin 2007, un hébergeur russe diffusait près de 50% de la pédopornographie mondiale ; les pressions internationales et notamment françaises ont conduit les autorités russes à faire le nécessaire, mais la majorité des sites s'est déplacée en quelques semaines chez des hébergeurs en Asie. »

Or dans la partie 3, on peut lire :

Analyse des causes et des contraintes qui doivent être prises en compte.

«... L'actionnement des hébergeurs à l'étranger est inefficace voire impossible du fait de la volatilité des sites qui migrent régulièrement d'hébergeurs et de pays... »

Et dans le bulletin de l'ILEC du mois d'octobre 2009, le lieutenant-colonel Éric Freyssinet indique :

« Il reste difficile de demander à un État de faire fermer un site illicite. On peut le lui signaler, mais nous n'avons pas d'outils efficaces. »

Pourquoi arrive t-on d'un côté à faire cesser une infraction à l'étranger et pas de l'autre ? N'y a-t-il pas justement là matière à améliorer les accords entre pays ?

De plus, s'il est inefficace, à en croire le texte de la Loppsi, de demander directement aux hébergeurs de fermer un site contenant de la pédopornographie parce que ce dernier est trop volatile, en quoi le filtrage sera t-il plus efficace ? Le filtrage consistant à blacklister une adresse internet contenant de la pédopornographie qui migrera immédiatement ailleurs après avoir été filtrée ne servira donc à rien.

Ce cas de figure est courant dans mon travail de lutte contre la pédopornographie en ligne. Il y a quelques jours, j'ai prévenu un hébergeur japonais qui hébergeait, à son insu, de tels contenus. L'hébergeur a bien entendu effacé ces contenus mais, 24 heures après, ils sont réapparus sous un autre compte. En quoi le filtrage aurait-il été efficace dans ce cas de figure ?

La collaboration avec des hébergeurs à l'étranger n'est pas aussi inefficace qu'on le croit : des 6 hébergeurs, ou sites, que j'ai pu prévenir récemment, un seul ne m'a jamais répondu. L'hébergeur japonais évoqué précédemment, et qui a collaboré avec nos services, nous a même fourni les historiques de connexions aux pages incriminées, qui représentent près de dix millions d'enregistrements, et qui seront mis à disposition des autorités compétentes.

Pour en finir avec cet exemple, le filtrage, tel qu'il est préconisé aujourd'hui, bloquerait l'ensemble de ce serveur, qui contient des milliers de pages parfaitement légales.

Au final, on peut se demander s'il ne serait pas plus judicieux de renforcer les coopérations internationales, plutôt qu'un filtrage systématique.

Un peu plus loin dans l'article de loi, nous trouvons un nouvel exemple sur l'impossibilité de cibler parfaitement un serveur :

« En outre, l'intervention judiciaire par la procédure d'entraide internationale intervient bien souvent dans des délais qui ne sont pas compatibles avec la durée de vie des sites pédopornographiques qui se limite à quelques heures »

Là encore, la même remarque s'applique : en quoi le filtrage sera-t-il plus efficace dans la mesure où il ne restera plus rien à filtrer une fois celui-ci effectif ?

Une solution plus efficace consisterait à moderniser l'entraide judiciaire et à utiliser des moyens modernes pour communiquer avec les autres pays. Il faut utiliser les mêmes outils que ces organisations criminelles et s'affranchir également des frontières au lieu de tenter d'établir une illusoire ligne Maginot autour de notre pays.

On peut également lire :

« Par exemple, la diffusion par spam de l'adresse d'un site pédopornographique provoque un pic de tentatives de connexion dans les premières heures de la diffusion du pourriel ; un blocage qui ne serait effectif que 48 heures après les premiers signalements

de l'adresse, serait une réponse inadaptée. Au Royaume-Uni, les mises à jour de la liste noire sont quotidiennes. »

À l'heure actuelle, il est illusoire de s'imaginer pouvoir lutter contre le spam, l'un des plus grands fléaux du net. Par ailleurs, pourquoi ne pas profiter de ces pics de tentatives de connexion pour débusquer les amateurs de pédopornographie plutôt que de laisser ces données nourrir des statistiques ? Un contact direct avec les pays hébergeant ces contenus permettrait bien souvent de mettre la main sur les internautes consommateurs de pédopornographie.

II. Objectif de la mesure

Concertation : une démarche partenariale dans la formulation des objectifs :

« Le texte proposé s'inspire, dans son économie générale, des principes préconisés par cette recommandation. Il n'est pas destiné à lutter directement contre les contenus pédopornographiques, ni d'en rechercher les auteurs et les victimes. L'objectif du dispositif est de mettre en place le moyen de prévenir les infractions et de préserver l'ordre public en garantissant aux internautes la pleine jouissance de leur droit à la sécurité. »

L'objectif avoué de ce texte est regrettable, car les moyens mis en œuvre permettraient, s'ils étaient utilisés autrement, d'identifier les amateurs de pédopornographie. Si le but est réellement de prévenir les infractions, pourquoi ne pas par ailleurs utiliser ces ressources pour faire de la prévention auprès des jeunes par exemple ?

« a) prévenir l'accès involontaire des internautes aux sites pédopornographiques. En cliquant sur un lien, un internaute peut se retrouver confronté malgré lui à un contenu pédopornographique. Il s'agit tant d'éviter un choc visuel pour certaines personnes, que de prévenir la naissance de « vocations pédophiles » pour d'autres. »

À ce jour, j'ai rarement vu quiconque arriver sur un site pédopornographique involontairement, en dehors du cadre de l'utilisation d'un spam, et encore, la plupart du temps, dans les cas qui m'étaient rapportés, les personnes recevant un tel spam se contentaient de le signaler à la gendarmerie pour investigation.

Moi-même, qui cherche régulièrement ce genre de contenus sur la toile, je tombe rarement dessus par hasard. Il faut suivre certains chemins, et progresser petit à petit, dans le milieu pédopornographique.

Des sites marchands comme les LS studio³ sont-ils connus du grand public ? Bien sûr que non. Ils le sont des amateurs uniquement, qui vont d'abord trouver ces contenus dans des réseaux P2P, par exemple, puis continuer leurs recherches plus en profondeur sur le net.

Reste l'idée d'éviter « un choc visuel ». Sans le vouloir un internaute lambda peut effectivement se retrouver confronté à du contenu zoophile, à des actes de tortures (l'exécution de Nicholas Berg est toujours disponible sur le net), à des exécutions, à tout ce qui est possible de voir en matière de déviances sexuelles, etc.. Or, si on veut éviter ce choc visuel, il va donc falloir démanteler l'Internet dans son ensemble, afin de contingenter ce choc visuel

³ http://en.wikipedia.org/wiki/LS_Studio

à des revues, photos, ou vidéos, vendues sous le manteau, comme cela se faisait auparavant, c'est tout simplement impossible.

Afin d'éviter ce choc visuel, seules l'information et la prévention faite auprès des internautes peut s'avérer efficaces.

« b) complexifier l'accès volontaire de certains internautes à des sites pédopornographiques. En constatant que leurs tentatives de connexion sont bloquées, les amateurs les moins motivés seront dissuadés de poursuivre leurs recherches de contenus pédopornographiques. Seuls les délinquants les plus déterminés sauront contourner le blocage par des moyens techniques diffusés sur Internet. »

Si un internaute n'est pas intéressé par du contenu pédopornographique, il ne cherchera pas à s'en procurer, s'il est intéressé, et qu'il se retrouve bloqué par un quelconque système, il cherchera dans les ressources du Net comment contourner le problème. Les techniques de contournement ne sont plus hors de portée de l'internaute lambda, comme c'était le cas il y a quelques années encore. Aujourd'hui, c'est à la portée de tous.

Il est donc totalement illusoire de penser qu'on arrivera à complexifier l'accès à des sites pédopornographiques, comme de croire que cette complexité découragera les pédophiles. Pour s'en convaincre, il suffit de taper « contourner le filtrage » dans un moteur de recherche pour obtenir des milliers de pages expliquant comment procéder.

« c) réduire les bénéfices illicites des organisations criminelles, qui produisent et diffusent de la pédopornographie. »

Si on veut porter atteinte aux bénéfices de ces organisations, il faut dans un premier temps faire baisser la demande. Faire baisser la demande nécessite d'interpeller les internautes friands de ce genre de données, or apparemment ce n'est pas le but poursuivi par le filtrage, qui cherche à supprimer de l'écran ce qui se trouve sur Internet. Réduire ces bénéfices demande par ailleurs de s'attaquer aux mouvements financiers qui sont sûrement une des clés pour neutraliser ces organisations. Ce n'est pas non plus le but du filtrage.

Quelle sera la proportion d'internautes bloqués par ce filtrage et quel sera l'impact financier pour ces organisations ?

Dans un premier temps les internautes bloqués vont chercher d'autres moyens d'accéder à des contenus pédopornographiques, et dans la mesure où l'organisation criminelle n'est pas une association de gentlemen, on peut s'attendre à ce qu'elle mette tout en œuvre pour inciter ses clients à utiliser des services faisant fi du filtrage mis en place.

Encore une fois, les ressources déployées pour le filtrage seraient certainement mieux utilisées pour combattre cette organisation plutôt que d'empêcher ses clients de se rendre sur ses sites.

Le rapport de force entre une organisation criminelle décidée à gagner de l'argent et les effectifs en charge de lutter contre celle-ci ne laisse aucun doute sur l'issue du combat, d'autant que cette organisation ne sera pas combattue de manière frontale.

Il existe en ce moment même un portail pédopornographique accessible par plus de vingt adresses différentes, qui tournent régulièrement afin d'éviter tout filtrage.

Présentation des indicateurs qui pourraient permettre d'évaluer postérieurement la réalisation de ces objectifs.

« Les tentatives de connexion vers les sites bloqués pourront facilement être dénombrées par le système de blocage implanté auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs, la Direction Centrale de la Police Judiciaire pourra quantifier l'impact du blocage des sites pédopornographiques grâce au dispositif de signalement reposant sur le site www.internet-signalment.gouv.fr. En effet, le nombre de signalements de sites pédopornographiques est en augmentation régulière depuis de nombreuses années (10 913 signalements en 2008). Une inflexion durable de la tendance dans les années à venir devrait constituer le signe net de l'impact du dispositif de blocage sur le grand public. »

Dans le bulletin de l'ILEC d'octobre 2009, le commissaire Aghroum parle de 39 000 signalements pour l'année 2009, mais il signale surtout qu'il manque de personnel.

Quel devra être la proportion de personnels affectés à la gestion d'une telle liste ? Sachant qu'il faut l'alimenter, l'actualiser, la corriger, etc..

Quand on voit les ressources nécessaires pour maintenir des listes destinées à lutter contre le spam, on ne peut que douter que les ressources qui seront allouées pour la maintenance de cette liste seront suffisantes.

http://www.ilec.asso.fr/WEB/home_ie.asp?contenu=%20http://www.ilec.asso.fr/EXTRANET/f_publications/f1_collection/f1_10_bulletins/f1_10_1_liste_frame_bulletins.asp?section=web&nav=http://www.ilec.asso.fr/WEB/template/nav_droite_suite.asp

IV. L'impact prévisible

Les effets sociaux et économiques

Les effets positifs sur la société concernent :

« La protection des mineurs victimes. En réduisant l'accès aux sites, il s'agit de réduire les bénéfices illicites des organisations criminelles, qui produisent et diffusent de la pédopornographie. Il s'agit aussi de limiter la diffusion des images dont l'existence même porte préjudice aux sujets représentés. »

Il serait plus judicieux de s'attaquer directement aux organisations criminelles proposant ce genre de contenus. Comme indiqué ci-dessus, le fait d'empêcher à quelques internautes d'accéder à des contenus pédopornographiques ne vas pas mettre ces organisations en faillite. D'autant que la plupart du temps, les pages « publiques » ne sont que des miroirs permettant ensuite d'accéder à du contenu réellement litigieux.

« La protection des mineurs internautes. Plus encore que les images pornographiques mettant en scène des adultes, les contenus à caractère pédopornographique risquent de heurter la sensibilité des mineurs qui utilisent le réseau Internet. »

Encore une fois, la prévention pourrait jouer ce rôle. Il est nécessaire d'éduquer les enfants et les parents sur le fait qu'Internet n'est pas le jardin des Teletubbies. On y trouve les pires déviances de l'espèce humaine mais également le meilleur de l'Homme. Il s'agit alors de savoir naviguer intelligemment et d'être informé des risques potentiels.

Selon une enquête de l'agence conseil Calysto⁴ pour la fédération La Voix de l'Enfant⁵, 87% des enfants sont déjà tombés sur du contenu choquant sur Internet. Il est donc clairement nécessaire de mettre en place une politique d'éducation sur la navigation sur le Net.

« La protection des internautes quel que soit leur âge. En prévenant l'accès involontaire des utilisateurs aux sites pédopornographiques qui en cliquant sur un lien, peuvent se retrouver confrontés malgré eux à un contenu pédopornographique. Il s'agit tant d'éviter un choc visuel pour certaines personnes, que de prévenir la naissance de « vocations pédophiles » pour d'autres internautes. »

Il s'agit là, le plus souvent, de se battre contre le spam qui effectivement peut permettre d'accéder à du contenu litigieux. Mais tout comme l'internaute recevant un mail lui proposant du Viagra ne cliquera pas sur le lien s'il n'en a pas besoin et s'il veut éviter une escroquerie, l'internaute recevant un spam contenant des liens pédopornographiques ne cliquera pas non plus dessus.

Quel est le pourcentage de personnes se découvrant une attirance envers les enfants après avoir vu une photographie ou une vidéo ? Y a-t-il déjà eu une étude concrète ?

Le choc visuel provoqué par le visionnage de la décapitation de Nicholas Berg est indéniable. Est ce que cela fait de l'internaute un Jack l'éventreur potentiel ?

⁴ <http://www.calysto.fr/qui.htm>

⁵ <http://www.lavoixdelenfant.org/>

Les incidences de la réforme pour les finances publiques (sur le budget de l'État mais également pour les collectivités locales) a raison de la compensation des charges aux FAI résultant de la mesure.

« Le premier coût, donc pour les finances publiques, sera celui de la compensation du déploiement du dispositif technique auprès des fournisseurs d'accès à Internet. À l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 5 février 2009 sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, à laquelle ont participé des policiers, des informaticiens et des fournisseurs d'accès à Internet norvégiens, le coût avancé pour la mise en place d'un blocage par DNS a été évalué à 4 000 euros pour 100 000 abonnés. À titre de comparaison, ce dispositif a coûté 62 millions d'euros aux autorités australiennes, alors que les FAI sont intervenus à titre gracieux en Norvège. Pour obtenir une évaluation plus précise, une mission d'expertise a été initiée. »

Encore une fois, cet argent ne serait-il pas mieux employé dans l'éducation, la prévention, la lutte et la répression ?

« Par ailleurs, il faut anticiper un coût à la charge de l'État en termes de ressources humaines. La mise à jour régulière de la liste noire viendra s'ajouter aux missions de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liées aux Technologies de l'Information et de la Communication. D'autre part, la validation et l'épuration de la liste exigeront la création d'une nouvelle entité administrative ou la désignation d'une entité existante, pour lui confier ces missions. L'épuration de la liste sera particulièrement exigeante car elle ne sera qu'en partie automatisable ; elle supposera une intervention humaine pour examiner les contenus, et pour effectuer ensuite le travail de qualification juridique indispensable à

la requalification d'un contenu. Cette tâche sera très coûteuse en ressources humaines. »

Comme indiqué auparavant, le commissaire Aghroum de l'OCLCTIC indiquait que son office avait traité 39 000 signalements et qu'il manquait de personnel. Mais quel sera le personnels nécessaire pour gérer une telle liste dans le seul but d'empêcher un accès à un contenu pédopornographique ?

Pour résumer, ce qui me dérange dans ce projet de loi, ce n'est pas tant de vouloir bloquer l'accès à du contenu pédopornographique que le fait qu'une telle initiative soit à mon sens voué à l'échec.

Voué à l'échec parce qu'il y aura toujours des contre-mesures bien plus efficaces.

Voué à l'échec parce que l'on s'attaque à un commerce, et qui dit commerce induit toute une organisation en amont pour le soutenir.

Voué à l'échec parce que le but avoué de ce projet de loi n'est pas de supprimer le contenu pédopornographique mais simplement d'en interdire l'accès, sans la moindre chance d'y arriver.

Plusieurs questions restent en suspens :

Les policiers et gendarmes qui travaillent tous les jours avec des connexions Internet ordinaires seront eux aussi pénalisés si l'État décide de filtrer un site sans concertation, comment feront-ils pour poursuivre les investigations si une enquête est en cours ?

Il sera facile de contourner le filtrage en utilisant des relais en France ou à l'étranger.

Une fois qu'une adresse IP sera *blacklistée* et que le criminel abandonnera sa location, comment fera le locataire suivant qui en héritera pour débloquer son serveur ?

Les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel pour une telle mission, aussi illusoire soit-elle en terme d'efficacité, sont considérables, et ne sont pas prévus par le projet de loi.

Un hébergeur qui aura eu le malheur d'avoir hébergé à son insu du contenu pédopornographique se verra purement et simplement privé de trafic en provenance de France.

Un site quelconque qui aura été piraté pour y insérer du contenu pédopornographique sera également inaccessible depuis la France sans autre forme d'explication.

Gardons à l'esprit qu'Internet a été conçu de telle manière que si un point du réseau est défaillant, le réseau se reconfigure pour prendre un autre chemin. Il est parfaitement illusoire de penser qu'on peut le filtrer d'une quelconque façon.

Le fait de tenter ce filtrage n'aura selon moi qu'une seule conséquence, celle de développer l'usage de techniques encore plus difficiles à détecter pour les forces de l'ordre, alors que - pour le moment - les techniques actuelles d'investigations, renforcées par une meilleure coopération internationale, suffisent à obtenir des résultats satisfaisants.

Hervé Recoupe

Adjudant enquêteur à la *Gendarmerie nationale*

LE COTÉ OBSCUR

-

Mathieu Pasquini

La pédophilie est un « mal » structurel de l'Être Humain, pour ne pas dire de l'Humanité depuis la nuit des temps, dont les effets sont hélas dévastateurs. Il convient bien évidemment de porter assistance aux victimes, mais également d'agir sur les causes.

Comme tout être humain normalement constitué, la pédophilie me fait horreur et me glace le sang. C'est un sujet plus que sensible, il est émotionnellement terrifiant et l'on ne souhaite qu'une chose, ne jamais avoir à y être confronté. Mais la politique de l'autruche consistant à se rassurer en se disant que « si je ne le vois pas, ça n'existe pas », n'est pas la bonne solution. Il faut avoir le courage de regarder cette horreur en face avec calme et raison, car traiter la pédophilie de façon émotionnelle serait une erreur, et la peur n'apporte que de mauvais conseils.

La pédophilie, ou plus exactement, la lutte contre la pédophilie est une nécessité absolue, qui peut affirmer qu'il ne faut pas lutter contre la pédophilie ? Personne bien sûr. Pour autant peut-on tout accepter au nom de cette lutte ? La question est difficile et le corollaire est, « suis-je manipulé dans un sens ou dans l'autre ? » C'est toute l'ambiguïté que pose la Loppsi (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure), cette loi va-t-elle être réellement efficace pour lutter contre la pédophilie sur Internet ou va-t-elle au contraire servir les pédo-criminels et faire le lit de la pédopornographie ? Pour répondre à cette question qui peut paraître déplacée, il convient donc bien d'être calme et analytique.

Tout d'abord soyons précis : de quoi parlons-nous ? La pédophilie est une préférence, une attirance sexuelle d'un adulte envers des enfants, que ces enfants soient pré-pubères ou en début de puberté. Le pédophile est donc un homme ou une femme qui éprouvent ce type d'attirance sexuelle¹.

Ce type d'attirance, ou de préférence est à ce jour considérée dans tous les pays du monde comme une paraphilie², une activité sexuelle perverse qui est condamnée par la loi. Les relations sexuelles entre un adulte et un enfant au-dessous de la majorité sexuelle constituent, juridiquement des atteintes ou agressions sexuelles sur mineur.

Ces pédophiles sont des malades³ qu'il faut soigner. Indépendamment des possibilités de soins qu'ils peuvent recevoir, il convient surtout de doter l'ensemble de notre société des moyens humains et financiers nécessaires afin de les détecter avant qu'ils ne passent à l'acte. Formation du corps enseignant, des médecins, policiers, juges, assistantes sociales... mais surtout des parents et de la famille. Car apprendre ou connaître les signes précurseurs ou annonciateurs de la maladie permettrait d'éviter des drames. Cette maladie qui fonctionne par pulsions, certains arrivent à la contrôler et d'autres non⁴.

À l'instar de tous les malades de la psyché humaine, le pédophile n'ayant pas de profil type, il est impératif de tout faire pour détecter les malades en amont, afin de les aider à ne pas passer à l'acte dont les conséquences sont dramatiques.

¹ <http://www.droitsenfant.com/pedophilie.htm>

² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paraphilie>

³ <http://www.who.int/classifications/icd/en/GRNBOOK.pdf>

⁴ <http://www.ange-bleu.com/pedophile.php>

Les pédophiles sont des gens apparemment comme vous et moi, ils sont issus de toutes les couches socioprofessionnelles sans distinction d'ethnies ou de sexe, dans tous les pays du monde et ils ont l'intelligence de jouer des disparités législatives pour assouvir leurs pulsions.

(Extrait de « An Insight into Child Porn ») Ce qui est considéré comme de la pédopornographie à un endroit ne l'est pas à un autre, même la définition légale de ce qu'est un enfant n'est pas uniforme. Dans un pays, vous êtes un enfant jusqu'à 18 ans, dans d'autres 16, dans d'autres encore, comme en Allemagne, 14, âge à partir duquel les enfants sont considérés comme de jeunes mineurs avant de devenir officiellement des adultes, à 18 ans.

Cette disparité provoque des conflits permanents. À la fin des années 90, ce problème a touché le magazine « Seventeen » en Hollande. Son éditeur, qui produisait de la pornographie légale avec des modèles âgés de 16 ans, ne posait pas de problèmes tant que cela restait destiné au marché Hollandais. Mais avec l'arrivée d'internet, « Seventeen » décida de commercialiser ses contenus sur la toile, provoquant rapidement un déferlement de gros titres les accusant de pédopornographie, en particulier aux États-Unis. La pression du gouvernement Américain sur le gouvernement Hollandais fut énorme.

Un conflit similaire eu lieu avec la Suisse, où la protection des mineurs s'arrête à 16 ans, ainsi qu'avec le Japon, où la limite est de 13 ans, et où le conflit est toujours vif aujourd'hui, le pays étant très consommateur de pédopornographie, et ce de façon parfaitement légale. Même des sites encore en ligne aujourd'hui, tel que Met-Art.com, achetaient encore en 2000 des séries de photos faites avec des modèles de 11 à 14 ans (ces photos ont aujourd'hui été retirées du site).

On le sait bien c'est un sujet psychiatrique complexe qui est abordé de façon très différente d'une juridiction à l'autre. Internet, par définition sans frontière, apportant un surcroît de complexité technologique, n'arrange pas les choses.

Pour continuer l'analyse et la compréhension du phénomène qui nous conduira jusqu'à la loi Loppsi et sa dangerosité, il faut s'attarder sur une catégorie particulière de pédophiles : les pédo-criminels. Ceux-là sont les plus dangereux. En plus d'être de « simples » pédophiles qui se contenteraient de consommer de la pornographie infantile, le pédo-criminel est un actif qui agit et passe aux actes. Pour son compte ou parfois pour produire cette pédopornographie.

De 1996 à 2004, la pédopornographie était distribuée sous le manteau de l'Internet, se jouant des disparités légales entre les pays, prenant toute la mesure des possibilités offertes par les technologies connues de l'internet, qu'il s'agisse de sa dimension commerciale ou sociale. Alors imaginez ce qu'ils feront demain avec Internet.

Vers une prohibition numérique ?

Comme nous l'avons déjà montré et démontré dans ce livre, filtrer les contenus disponibles sur Internet n'aura absolument aucun impact sur l'avenir de la pédopornographie sur la toile, au contraire la Loppsi va jeter un voile noir sur la toile qui gênera considérablement le travail des forces de l'ordre, et donnera aux internautes qui cherchent cette pornographie les outils de plus en plus sophistiqués et simples d'emploi afin d'y accéder. Ces outils développés pour échapper aux filtres mis en place par les États ne serviront pas qu'aux pédophiles, ils serviront tout aussi bien - par exemple - aux terroristes désireux d'échanger discrètement des informations, aux groupes mafieux pour coordonner des affaires, ou plus terrifiant, à des adolescents qui chercheront des jeux vidéos « piratés » ou le dernier album à la mode.

Tous ces gens se retrouveront pêle-mêle dans le même borbier de la noirceur humaine, certains par choix, d'autres sans le savoir. Ne nous y trompons pas, on ne trouve sur Internet que ce que les hommes y ont mis, ni plus ni moins, avec toute son horreur ou toute sa beauté. Filtrer Internet revient donc à éteindre la télévision parce que des images de guerres deviennent insoutenables, cela n'a pas le moindre effet sur la guerre, bien au contraire...

Et l'histoire nous a déjà alerté sur les dangers de la censure, c'était il y a moins de 100 ans, au États-Unis, où l'objectif fut de censurer la consommation l'alcool, c'est la célèbre prohibition.

À la fin du XIXème siècle, les pasteurs qui souhaitaient moraliser la vie des plus pauvres, et des groupes de femmes qui associaient

consommation d'alcool et violences conjugales, se sont organisés en lobbies pour interdire la consommation d'alcool, on créa donc en 1919 une loi l'interdisant. La prohibition était née. On l'amenda quelques temps après pour autoriser les boissons peu alcoolisées comme la bière. La mise en place d'un filtre juridique basé sur la teneur en alcool commença sa lente opération de dé-cantation.

Et ce qui devait arriver arriva, en interdisant la consommation d'alcool les gens ne cessèrent pas de boire. Bien au contraire, ils cherchèrent - et trouvèrent - les moyens d'y parvenir en contournant l'interdiction et en se cachant. Les conséquences furent dévastatrices⁵. Sans juger de la nécessité de réguler la consommation d'alcool, l'exemple de la prohibition met en lumière plusieurs phénomènes quand on tente de filtrer un « penchant » humain.

Tout d'abord l'être humain, têtu, opiniâtre et inventif trouve toujours un moyen de contourner un obstacle, même si cela doit lui faire courir de grands risques. Il trouve toujours le moyen de s'organiser et de mettre en place des contre-mesures :

(extraits de l'article Wikipédia) Les populations urbaines, en particulier dans le Nord-Est du pays, résistèrent à l'interdiction de l'alcool : à New York par exemple, on comptait plusieurs dizaines de milliers de speakeasies. [...] Les moonshines étaient des distilleries clandestines qui produisaient de l'alcool frelaté. En outre, on pouvait obtenir de l'alcool légalement par une ordonnance médicale (whisky médicinal).

Lorsque les honnêtes gens se tournent vers la clandestinité, sans la moindre idée de ce que les criminels sont capables de faire, ils

⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Prohibition>

finissent toujours par en payer un lourd tribut. On ne s'improvise pas malfrat.

La production d'alcool étant tombée dans des mains criminelles ou étant assurée par des fabricants clandestins échappant à tout contrôle, la qualité du produit final variait grandement. Ainsi, de nombreux cas de buveurs souffrant de cécité ou subissant des lésions cérébrales graves furent répertoriés après l'ingestion d'un « bath tub gin » concocté à partir d'alcool industriel et autres poisons chimiques. [...] En conséquence, des dizaines de milliers de victimes ont souffert de paralysie des mains et pieds, très souvent de manière permanente. La distillation amateur de liqueur n'était pas sans danger pour le producteur lui-même, le matériel de distillation trop primitif explosant parfois, provoquant incendies et ravages.

Les grands criminels, eux, s'organisent très vite autour du besoin qui pousse le consommateur vers la clandestinité, et savent immédiatement rentabiliser cet afflux de nouveaux clients. Et ce sont toujours les petits consommateurs qui sont arrêtés et condamnés (à la fois clients et fusibles), rarement les producteurs ou les distributeurs.

La prohibition fournit une opportunité alléchante pour le crime organisé de mettre sur pied des filières d'importations, des fabriques ou encore un réseau de distribution illégal de boissons alcoolisées aux États-Unis, notamment au travers des speakeasies. À Chicago, les Genna, famille d'origine sicilienne et Al Capone furent à la tête de ces trafics d'alcool, renforçant grandement son empire criminel grâce aux profits des ventes illégales d'alcool. Eliot Ness s'opposera à Capone, dans un combat devenu légendaire. Il ne réussira cependant pas à faire tomber le criminel pour des méfaits graves (vente d'alcool ou meurtre), mais devra recourir à l'invocation des « privilèges indissociables au droit de la personne » pour faire tomber Al Capone sous

le coup d'une loi fédérale, contournant les juridictions législatives (les juges corrompus protégeant Capone au niveau local). Celui-ci se verra imposer la peine maximale (10 ans) pour fraude fiscale. Au total, les lois de Prohibition furent peu appliquées.

Comparaison n'est pas raison, certes. Mais, comme nous le démontrons dans ce livre, filtrer Internet au motif de la pédopornographie aura le même type de conséquences, cela enrichira les groupes mafieux déjà existants et créera de nouveaux Al Capone qui, c'est cas de le dire, surferont sur la vague de l'invisibilité que chercheront les internautes en quête de pornographie infantile ou des simples films « piratés », en créant spécialement pour eux d'immenses portails de contenus accessibles par tous. Cela créera des dégâts psychologiques importants, pour tous ceux qui, pensant trouver simplement de la musique, se retrouveront confrontés à des images ou des vidéos choquantes qu'ils ne cherchaient évidemment pas. Tout étant désormais clandestin, le pire comme le meilleur.

Cela rendra la tâche des forces de l'ordre extrêmement difficile, voire impossible : jusqu'à présent les policiers cherchaient une aiguille dans une botte de foin, pas évident mais faisable avec un bon détecteur de métaux, avec les conséquences de la Loppsi les policiers devront chercher une aiguille dans une botte d'aiguilles...

Follow the black rabbit

Pour en terminer avec Al Capone il n'y eu pas de choix : frapper au cœur, c'est-à-dire au porte-monnaie. Le crime organisé est par définition bien peu soucieux du bien-être de ceux qu'il spolie, et est suffisamment bien organisé et défendu pour n'être jamais vraiment inquiété. Comme pour le trafic de drogue, c'est en décapitant le sommet de la pyramide qu'on peut espérer éradiquer le fléau, emprisonner les consommateurs n'a pas de grands effets sur le trafic. Là encore, une seule solution, frapper là où ça fait mal.

(Extrait de « An Insight into Child Porn ») Quand Internet est devenu un business à la fin des années 90, il était très facile d'y entrer. Je me souviens de responsables de sites comme Site-Key.com à Saint Petersbourg qui ont fait de très bonnes affaires en 2000. Avec une entreprise dans le Delaware, un compte e-Commerce Visa et MasterCard ouvert avec Card Service International en Californie, ils faisaient passer tous les paiements via les USA à travers une passerelle Linkpoint.

Mais Site-Key n'était pas le seul système de paiement en ligne à offrir ses services aux pédophiles. L'un de ces services était même tout particulièrement destiné aux distributeurs de contenus pédophiles hardcore. Une autre de ces solutions de paiement, IWest, avait son quartier général en Israël et facturait à travers des banques Israéliennes, parfaitement au courant de ce qu'il se passait. Visa a fini par leur retirer sa licence, ce qui ne les a pas découragé pour autant et les a fait passer à des solutions de paiement alternatives, comme CCBill, qui ne se souciait guère de ce qui était acheté, pour peu que l'argent continuait à circuler.

À cette époque, facturer les clients n'était pas un problème, et héberger des images pédophiles non plus. La quasi totalité de sites était alors hébergée aux États-Unis car on y pratiquait des tarifs imbattables. Les sites Web généraient des trafics phénoménaux, ce qui laisse à penser que l'intérêt pour ces contenus est bien plus répandu qu'on ne le croit habituellement.

Certains groupes biélorusses, spécialisés dans les solutions de paiements en ligne, ont construit des technologies dédiées qui peuvent être utilisées pour facturer toutes ces transactions et blanchir l'argent par la même occasion. Par la suite, certains producteurs de contenus comme LS Studios sont même allés jusqu'à développer leurs propres solutions de paiement.

Comme toujours l'argent est le nerf de la guerre. Tant que les pédocriminels pourront utiliser des paradis fiscaux, qu'ils pourront compter sur la bienveillance de certaines banques et qu'il sera facile pour eux de faire transiter de l'argent sans le moindre contrôle, la lutte contre la pédopornographie sur Internet ne fera qu'échouer lamentablement. Filtrer Internet c'est donner à ces criminels l'arme ultime dont ils rêvent depuis tant d'années : la cape d'invisibilité pour eux-mêmes d'abord, et leurs clients ensuite. La mafia en a rêvé, la Loppsi leur a donné.

L'argent est le point nodal de la lutte. Au lieu de dépenser inutilement les deniers publics dans une autorité rattachée au Ministère de l'Intérieur et qui ne sera pas efficace, il serait plus intelligent d'augmenter les effectifs de police sur le terrain, d'harmoniser les législations entre les pays et surtout les collaborations entre les polices. C'est précisément ce que réclame Hervé Recoupe, qui

a dirigé à la Gendarmerie Nationale l'une des enquêtes contre la pédocriminalité en ligne la plus connue en France⁶ : « dotez-nous de vrais moyens ».

⁶ <http://www.zataz.com/news/19074/operation-nemesis--pedophilie--gendarmerie--arrestation.html>

Une absolue neutralité

Si la Loppsi était une loi qui pouvait éradiquer la pédopornographie de l'Internet sans effets de bords, je signerais des deux mains. Et ce n'est pas l'intervention d'un juge qui changera la donne. Certes le juge pourra ordonner l'interdiction du site en France, mais il sera toujours présent dans d'autre pays, accessible par des VPN pour quelques euros par mois⁷. Très peu, voire pas du tout, de contenus pédopornographiques sont réellement hébergés en France, d'autant plus que la police d'un simple coup de fil à l'hébergeur peut faire fermer le site et accéder aux données grâce à la loi LCEN⁸.

Hélas, comme le montre ce livre, ces effets indésirables sont trop nombreux, et parmi ceux-ci, une sérieuse atteinte à la neutralité du Net.

Pour étayer et simplifier notre propos, nous allons imaginer Internet comme un prestataire de transport de courrier, et le courrier serait les mails, les chats, les sites que vous visitez, les blogs que nous mettons à jour, les achats que nous effectuons, bref toutes les données qui sont échangées sur Internet, nous permettant de surfer tout simplement. Grosso modo les fournisseurs d'accès à Internet seraient ces prestataires, cette Poste numérique, qui nous relie sur Internet via les tuyaux (ce sont les routes), les guichets (les serveurs Internet) et nos plis/courriers (nos ordinateurs).

⁷ <http://www.monkeyvpn.com/>

⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_pour_la_confiance_dans_l%27%C3%A9conomie_num%C3%A9rique

Lorsque l'on envoie une lettre papier, on s'attend à bénéficier du même traitement qu'une autre lettre en termes de délai et de service, en d'autres termes : en fonction de l'expéditeur ou du destinataire on n'aurait pas le droit au même traitement. Cela ne nous viendrait même pas à l'idée d'accepter qu'on ouvre notre lettre pour en contrôler le contenu. Accepteriez-vous que les courriers soient ouverts par une autorité administrative dépendante du Ministère de l'Intérieur, en vertu d'une *black list* secrète, au nom de la lutte contre la pédophilie ? Au prétexte que La Poste pourrait transporter du matériel pédophile, admettriez-vous que l'on ouvre tous les colis ? Sachant que les pédophiles s'échangent ce matériel avec leurs propres transporteurs privés, indépendants de la poste. Ça n'a évidemment aucun sens.

C'est cela, la neutralité du Net, la garantie que les données transportées dans les tuyaux le soient de manière anonyme, neutre et équitable pour tous. Le Net n'est qu'une machine, il doit fonctionner comme une machine : bêtement, sans distinction ni choix.

Cette question est un vieux débat, le 20 juillet 1791, il y a 218 ans, l'Assemblée Nationale avait exactement la même discussion, fallait-il ou pas ouvrir les colis de la Poste pour contrôler leur contenu⁹ ? L'Assemblée Nationale dénonçait alors le « *zèle inconsideré* » que les autorités « *avaient cru pouvoir soumettre à leur surveillance et à leur recherche la correspondance des particuliers* ». Les parlementaires d'alors condamnaient l'arrestation de courrier, les dépôts forcés des malles et des paquets « *en autres lieux qu'aux bureaux auxquels ils étaient destinés* », les « *vérifications des lettres* », les « *sursis ordonnés à leur distribution [qui] ne peuvent*

⁹ <http://www.pcinpact.com/actu/news/54016-hadopi-assemblee-nationale-surveillance-neutralite.htm>

qu'interrompre les relations commerciales et sont autant d'abus qu'il est indispensable d'arrêter [...] décrète qu'il est enjoint aux corps administratifs de surveiller l'exécution du décret du 10 août 1790, concernant l'inviolabilité des lettres. »

Chaque chose étant égale par ailleurs, il convient simplement de reprendre ce débat et de l'imaginer à la lumière des nouvelles technologies et de comprendre combien cette neutralité de la Poste pour le courrier, ou d'Internet pour les données numériques, est fondamentale. Car dès lors que vous autorisez l'ouverture d'une lettre au motif de la pédopornographie il y a fort à penser qu'on en fera de même pour des motifs de moins en moins évidents ou légitimes, pour arriver finalement à du simple espionnage généralisé. Car les vrais échanges pédophiles ne passent pas par l'Internet dont on pourrait ouvrir les lettres.

Là encore ça ne serait qu'atteinte à la liberté fondamentale qu'est Internet depuis la décision du Conseil Constitutionnel de juin 2009¹⁰, arguant que l'accès à Internet est un moyen d'expression et d'accès à l'information, condition de la démocratie et l'une des garanties du respect des droits et libertés.

Point 12 - Conseil Constitutionnel (Décision n° 2009-580 DC du 10 juin 2009)¹¹ « *Considérant qu'aux termes de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : " La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans*

¹⁰ <http://www.numerama.com/magazine/13117-Hadopi-Analyse-de-la-decision-du-Conseil-constitutionnel.html>

¹¹ <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision//2009/decisions-par-date/2009/2009-580-dc/decision-n-2009-580-dc-du-10-juin-2009.42666.html>

les cas déterminés par la loi » ; qu'en l'état actuel des moyens de communication et eu égard au développement généralisé des services de communication au public en ligne ainsi qu'à l'importance prise par ces services pour la participation à la vie démocratique et l'expression des idées et des opinions, ce droit implique la liberté d'accéder à ces services ».

En faisant entrer Internet dans une quasi constitutionnalité, les sages protègent les citoyens de la dépréciation, ou l'annulation, de l'accès à Internet quels qu'en soient les motifs. Pour la très large majorité des gens Internet ne sert jamais, et ne servira jamais à accéder ou à partager du contenu pédophile, c'est pourquoi la neutralité du Net doit être garantie à cette large majorité.

Que faire ?

La Loppsi est un projet de loi qui vise à nous protéger, à nous permettre de ne pas tomber par accident sur des images pédopornographiques en les ayant « filtrés » de la toile. Utilisateur et professionnel de l'Internet depuis près de 15 ans, je ne suis, comme nous tous, jamais tombé par accident sur des images pédophiles. Pour les besoins de ce livre j'ai volontairement cherché à « tomber par accident » sur des images pédopornographiques et je n'ai pas réussi, et pour cause je ne sais pas (et ne veut pas) « vraiment » trouver.

A dire vrai, on trouve plus facilement des images horribles d'accidentés de la route, du prosélytisme fanatique, de la vente de cigarettes de contrebande, des jeux d'argent en ligne ou des scènes coupés de Jackass. Et pourtant il n'est pas question dans le projet de loi de filtrer Internet des images choquantes, qui peuvent laisser des traces psychologiques, de rotten.com¹² par exemple. Si le but de la loi Loppsi était de protéger les plus jeunes des horreurs humaines mises sur Internet tel aurait été son propos, et pas seulement cibler la pédopornographie sur le Web. Mais on le sait bien le sujet de la pornographie infantile aiguise et exacerbe l'opinion et, par sa charge émotionnel intense, permet de passer des lois qui ne serviront pas le but officiellement affiché.

En septembre 1999, l'Unesco avait déjà alerté l'opinion et les politiques dans un long article titré simplement « Internet et la pédophilie »¹³.

¹² <http://en.wikipedia.org/wiki/Rotten.com>

¹³ http://www.unesco.org/courier/1999_09/fr/connex/txt1.htm

Selon Ruth Dixon, responsable d'une ligne britannique d'appels d'urgence gérée par l'Internet Watch Foundation, le matériel le plus abject est concentré dans une vingtaine de forums. Mais l'échange de ce type de documents ne constitue qu'un des aspects du problème. L'autre est le danger encouru par des enfants qui, s'étant joints à des chats sur Internet dans l'intention de se faire des amis ou de partager leurs passions, se retrouvent avec un interlocuteur bien plus âgé qu'il ne l'avait dit, cherchant un rapport sexuel.

Le plus inquiétant peut-être est qu'Internet a donné à ce type de pornographie plus de visibilité ou d'accessibilité, et aux pédophiles le sentiment de faire partie d'une communauté d'individus. « L'une des grandes raisons de l'essor de la pornographie pédophile sur Internet est la facilité de diffusion et de téléchargement, estime Rachel O'Connell. L'anonymat et la commodité du Net ont révélé un extraordinaire intérêt sexuel pour les enfants. On peut supposer qu'il existait à la même échelle avant, mais somnolent ou à l'état latent. »

[...]

Mais, pas plus qu'on ne peut reprocher à la Poste de distribuer des cassettes porno, on ne peut pas vraiment accuser ces fournisseurs d'accès.

[...]

La profession a pris plusieurs initiatives en matière d'évaluation et de filtrage, mais rien n'indique qu'elles gêneront la pornographie pédophile. Parry Aftab a récemment testé tous les logiciels de filtrage actuellement sur le marché : aucun ne bloque les sites pédophiles illégaux dont elle avait dressé la liste. Cyberangels propose aujourd'hui sa liste sous licence aux sociétés qui produisent ces logiciels. À ce jour, une seule l'a achetée : Net Nanny. Et le filtrage, même s'il fonctionnait, ne pourrait protéger que les enfants en ligne, sûrement pas ceux dont les images sont échangées.

[...]

Seule une vague de fond dans l'opinion peut contraindre les États à consacrer davantage de moyens à ce qui reste un problème de protection de l'enfance. Rachel O'Connell met cependant en garde contre tout sensationnalisme : «Jusqu'à présent, on peut prendre le pouls de la pédophilie. Si la pression devient trop forte, ces individus s'enfonceront plus profondément dans la clandestinité, à des niveaux d'Internet où l'on ne parviendra plus à les trouver. Ce n'est qu'une question de temps».

10 ans plus tard on y est. On ne peut déjà plus vraiment prendre le pouls de la pédophilie, les réseaux cryptés ou parallèles nous en empêchent désormais. Et le filtrage d'Internet, s'il est mis en place, n'aura qu'une seule et unique conséquence : l'augmentation de la pédophilie sur des niveaux de l'internet où on ne pourra plus les trouver. Les enfants continueront à se faire exploiter, torturer, abuser, violer pour le plaisir des pédophiles qui auront enfin la vie tranquille dans leur souterrain numérique, protégés par la Loppsi qui empêchera de les trouver.

La loi Loppsi¹⁴ budgète 2.5 milliards d'euros sur 5 ans. 10% simplement de cette somme suffirait à mettre en place un vaste plan de formation des parents afin des les aider à protéger efficacement leurs enfants des méfaits d'internet, et à éduquer les enfants dans les écoles à un bon et intelligent usage du web. Après tout, on ne laisse pas nos adolescents partir seuls sur les routes sans avoir passé un permis les formants à l'usage et aux dangers, il faut en faire de même avec Internet.

Toutes les analyses objectives disent que filtrer Internet ne sert à

¹⁴ <http://loppsi.org/>

rien et que seuls les actions concrètes sur le terrain, une véritable collaboration des polices et systèmes judiciaires du monde, des moyens financiers et humains accrus, la guerre au tourisme sexuel, l'éradication des paradis fiscaux, un traitement médicalisé et un strict suivi judiciaire des pédophiles, le démantèlement des producteurs et des distributeurs et – surtout - une formation continue des enfants et de leurs parents serait une lutte réaliste et efficace contre la pédopornographie sur Internet, et ailleurs.

Mathieu Pasquini

Gérant & Fondateur d'*InLibroVeritas*

**FILTRAGE DU NET :
DANGER POUR LA
DÉMOCRATIE
ET L'ÉTAT DE DROIT**

-

La Quadrature du Net

Comme lors de la bataille HADOPI où le gouvernement se cachait derrière la supposée « défense des artistes » pour imposer une absurde et dangereuse coupure de l'accès au Net, des politiques publiques légitimes sont désormais instrumentalisées pour imposer le filtrage gouvernemental des contenus sur Internet.

Toutefois, de même que les coupures d'accès, si elles sont appliquées, n'apporteront pas un centime de plus aux artistes et ne feront pas remonter les ventes de disques, le filtrage ne peut en aucun cas résoudre les problèmes au prétexte desquels il sera mis en place.

Si l'objectif de lutter contre la pédopornographie et son commerce est bien évidemment légitime, la solution qui consiste à bloquer les sites incriminés pour éviter leur consultation revient en réalité à pousser, dangereusement, la poussière sous le tapis. Le seul moyen de lutte véritablement efficace contre ces pratiques ignobles passe par le renforcement des moyens humains et financiers des enquêteurs, l'infiltration des réseaux criminels ainsi que le blocage des flux financiers et le retrait des contenus des serveurs eux-mêmes. Or, en la matière, des politiques efficaces existent déjà.

Il importe donc d'améliorer ces dispositifs existants et d'y consacrer les ressources nécessaires, plutôt que de remettre en cause les libertés au motif de politiques de prévention du crime totalement inefficaces. En effet, les arguments de lutte contre la criminalité, au potentiel émotionnel fort, sont aujourd'hui ins-

trumentalisés pour tenter de légitimer un filtrage du Net qui porte pourtant radicalement atteinte à la structure du réseau, et entraîne de grands risques pour les libertés individuelles et « l'état de droit » tout entier.

Toutes les études indépendantes sur le sujet contredisent l'idée - évoquée par un nombre croissant de gouvernements européens - que le filtrage du Net puisse être une solution efficace et indolore de régulation des pratiques sur Internet :

* Quel que soit le mode de filtrage des contenus utilisé, il entraîne de graves risques de sur-blocage (risques de faux-positif : des sites innocents rendus inaccessibles).

* Quel que soit le mode de filtrage retenu, il sera ridiculement facile à contourner. Les criminels se servent déjà de moyens de contournement et continueront d'agir en toute impunité.

La seule mise en place du filtrage entraîne des risques de dérives: si l'on commence pour la pédopornographie, pourquoi ne pas continuer par la suite pour la vente de cigarettes sans TVA¹, le partage de musique et de films (comme le souhaitent les lobbies derrière l'accord ACTA)², les sondages en sorties des urnes ou même les insultes au président ? La plupart des pays non-démocratiques (Chine, Iran, Birmanie, etc.) utilisent le filtrage du Net aujourd'hui, systématiquement à des fins de contrôle politique.

La loi LOPPSI (loi d'orientation et de programmation pour la

¹ <http://www.generation-nt.com/tabac-cigarettes-vente-ligne-dementi-actualite-888791.html>

² En juin 2008, interrogé par PCINpact, le directeur général de la SPPF, Jérôme Roger, qui représente les producteurs indépendants français, a déclaré : « les problématiques de l'industrie musicale ne sont pas éloignées de ces autres préoccupations [la pédophilie] qui peuvent paraître évidemment beaucoup plus graves et urgentes à traiter. Bien évidemment, les solutions de filtrage qui pourraient être déployées à cette occasion devraient faire l'objet d'une réflexion à l'égard des contenus, dans le cadre de la propriété intellectuelle ». <http://www.laquadrature.net/fr/quand-lindustrie-du-disque-instrumentalise-la-pedopornographie>

performance de la sécurité intérieure) sera bientôt examinée au Parlement français. Elle contient des dispositions visant à imposer le filtrage du Net sans contrôle de l'autorité judiciaire, par une autorité administrative dépendante du ministère de l'intérieur.

Il est indispensable que les citoyens attachés à Internet, aux valeurs démocratiques et à l'État de droit se saisissent de cette question, et participent au débat public. Il est crucial de contrer cette tentative d'imposer un filtrage du Net attentatoire aux libertés fondamentales !

Jérémie Zimmermann

co-fondateur et porte-parole de l'initiative citoyenne *La Quadrature du Net*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lutte contre la pédophilie

Si vous êtes témoin ou victime de ce genre de faits, ou si, sur Internet, vous avez découvert des sites pédophiles, vous pouvez les signaler en utilisant liens suivant :

judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr

<http://www.internet-signalment.gouv.fr>

Définition

Selon certains psychologues, le pédophile est un adulte attiré sexuellement par les enfants : il ne les « aime » pas, il les désire. En ce sens, on devrait l'appeler non pas « pédophile » mais « pédosexuel ». Le pédophile est un séducteur, un escroc de l'affectif. Il est d'une grande douceur avec les enfants, il recherche leur compagnie, tisse des liens afin de pouvoir satisfaire avec eux ses besoins érotiques.

Les auteurs

Il n'y a pas de portrait type du pédophile, cependant les actes de pédophilie sont en majorité le fait de personnes appartenant à l'entourage de l'enfant. La très grande majorité des faits constatés et condamnés concerne des actes commis en premier lieu dans

l'entourage familial (42% des agressions et 56% des viols sur mineurs) puis dans l'entourage scolaire, éducatif ou de loisir du mineur.

Ces agresseurs sont majoritairement des hommes qui sont issus de toutes les classes sociales. Ils sont à la fois des pédophiles occasionnels, des pédophiles habituels fréquentant des pays où le marché des enfants est facilement accessible, des pédophiles pervers, sadiques, violents.

Les victimes

D'après l'UNICEF, chaque année dans le monde, 2 millions d'enfants de moins de 16 ans sont victimes d'exploitation sexuelle dans un but de profit par les organisations criminelles. Les filles et garçons, mineurs, sont exploités par les réseaux de prostitution dès l'âge de 3 ans. Ces enfants sont généralement issus de familles très pauvres vivant dans les pays du Tiers-Monde.

La prévention

- Donner à l'enfant des moyens pour se protéger
- Lui apprendre par la parole et par l'image, le respect dû à son corps et à celui des enfants qui l'entourent par les adultes
- Enseigner à l'enfant l'estime de soi, la reconnaissance de sa valeur personnelle de ses droits et de ses devoirs
- Evaluer les situations potentiellement dangereuses et amener l'enfant à établir des règles d'auto-protection
- Déculpabiliser l'enfant et l'entourage

- Recueillir la parole de l'enfant avec empathie sans nier les faits, ni dramatiser
- En cas d'abus sexuel, rassurer l'enfant sur sa non-culpabilité

Informations complémentaires

Des informations sur la protection des mineurs sur Internet sont également disponibles sur le site interministériel internet-mineurs.gouv.fr

Source : *Sirpa Gendarmerie*

Achevé d'imprimé en France en 2010 pour le compte d'InLibroVeritas

Livre sous licence CC BY-SA / LAL